



2001

Fédération Française de Baseball, Softball & Cricket

2001

N°1**PROCES VERBAUX****Mars/Avril 2001**

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**Comité Directeur du 10
mars 2001****Présents :**

Serge BASTIEN, Marie-Madeleine BISSEY, Yvon-Marie BOST, Patrick BRICAUD, Guy BRUT, Olivier DUBAUT, Eric-Pierre DUFOUR, Christine FREY, Roger GRIMAUULT, André LEBHAR (12 H), François MAYS, Jean-Marie MEURANT, Christelle NEBON, Nathalie PARKER, Denis Didier ROUSSEAU, Charly SARION, Emile TREHET, Sébastien VIALE,

Excusés :

Joël BRENIER, Gérard MOULIN –
Didier MARCHOIS – Marie-Rose ALFANO

Invités :

Michel COGNE (DTN), Patrick TUGAULT (Commission Juridique), André PARKER (CNSB)

Non-excusés :

Lionel BOISSY, Marc DZALBALYNDIS, Stéphane LARZUL, Yannick PASQUER, Xavier SAVAL ESCUDIER ;

Mot de bienvenue du président et remerciements à l'ensemble des présents pour le travail accompli durant ces quatre ans, consacré en priorité au redressement de la fédération. Pour la prochaine olympiade il faudra trouver les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de la fédération.

Emile TREHET explique la présence de M. TUGAULT en remplacement de M. MOULIN (Président de la commission juridique) qui nous expliquera le déroulement des élections du 1^{er} avril 2001 et la procédure de vérification des candidats.

Les Elections

Patrick TUGAULT nous informe du nombre de candidatures reçues : 43 dans les délais. La vérification c'est effectué le mardi 06 mars 2001 et une lettre d'explication a été envoyée aux candidats hors délai. (Charly SARION., Eric TUFFREAU, Diana EKMARK, Marc VEILLOT).

La date de validation des candidatures étant celle de réception de la lettre en droit et non celle de la poste.

Charly SARION regrette mais accepte le verdict, sa lettre est bien partie dans les délais et est arrivée un jour après la date limite.

Olivier DUBAUT demande si un fax est valable. Réponse de M. TUGAULT : OUI, il précise que même une candidature par e-mail est recevable.

Il nous présente la liste des candidats et la liste officielle par collège avec tirage au sort pour déterminer l'ordre alphabétique.

Présentation du bulletin de vote.

Présentation du déroulement des votes avec 3 tables, 2 à 3 scrutateurs. Mise à disposition d'une feuille de dépouillement des votes avec explication sur le déroulement de celui-ci.

Pour être candidat dans un collège il faut être licencié de ce collège (baseball, softball, cricket, etc...)

Eric-Pierre DUFOUR précise que France Softball présente des candidats.

La Commission Juridique dans un souci de gagner du temps lors de l'A.G. a proposé au secrétaire générale d'envoyer une note à chaque club pour présentation des candidats.

Il est demandé qu'après les élections et avant la réunion du nouveau comité directeur pour proposer à l'A.G. un Président, que chaque postulant à ce poste présente son projet pour la prochaine olympiade.

Cette proposition est acceptée par le Comité Directeur, ils auront environ 5 minutes de temps de parole.

M. Eric-Pierre DUFOUR souhaite une trace des travaux de ce comité directeur durant les 4 ans, il faut pour le prochain comité, prévoir un grand chantier sur les développements puisque nous risquons d'être au devant de la scène avec les Jeux Olympiques.

Mme Christine FREY souhaite que ce soit l'ensemble du comité directeur qui avance et non une personne.

Mr TREHET rappelle que la fédération n'a pas eu les moyens financiers d'aider nos structures, que pour la prochaine olympiade chaque membre du comité directeur s'investisse dans des tâches, et que suite aux chiffres communiqués par le Ministère sur les demandes de subventions de nos instances, (FNDS, et autres), la fédération constate un manque de demande de subvention importante

pour les ligues, comités départementaux et clubs. Rappel d'information et de formation de nos instances pour augmenter le chiffre à la veille du dépôt des demandes du FNDS.

Le Président demande de fixer l'ordre du jour de l'A.G.

Le Comité Directeur approuve l'Ordre du jour suivant nos textes :

1. Feuille de présence
2. Mot de bienvenue du président
3. Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale 2000
4. Rapport d'activité par le Secrétaire Général et rapport moral du président
5. Rapport France Softball
6. Rapport France Cricket
7. Rapport des Commissions de la fédération
8. Rapport de la Direction Technique Nationale
9. Rapport du trésorier fédéral
10. Rapport du commissaire aux comptes
11. Approbation des comptes 2000
12. Elections des membres du Comité Directeur
13. Projet des candidats au poste de président
14. Election du Président
15. Budget 2001
16. Vœux
17. Clôture de l'Assemblée Générale

Pendant le dépouillement des élections il sera procédé aux citations et remises des récompenses. Présentation du temple de la renommée (Hall of Fame) par Monsieur Eric-Pierre DUFOUR.

Début de l' A.G. à 9 H 30 –
Emargement à 8 H 30.

Comité Directeur de 8 H 30 à 9 H00.
Serge BASTIEN regrette le nombre peu important de réunions du comité directeur par rapport au travail à effectuer.

Procès Verbal

Approbation du procès verbal du bureau du 17 Novembre 2000 après les modifications suivantes : rajouter présence de Mme Christine FREY. Retirer le dernier paragraphe sur le comité départemental 75.

Approbation du procès verbal du comité directeur du 18 novembre 2000 après les modifications suivantes :

Page 3 - rajouter à la fin du paragraphe, lieu de l'Assemblée Générale de la fédération, la date du 1^{er} avril 2001.

Page 4 - paragraphe championnat du monde des Sapeurs Pompiers : modifier la phrase, remerciements à Eric DEDIEU pour le comportement de l'équipe de France par ; remerciements à Eric DEDIEU pour son comportement dévoué.

Page 6 – paragraphe BASEBALL, Michel COGNE demande que les obligations d'entraîneurs soient mentionnées dans les conditions d'engagement au lieu de conditions.

Rajouter : remerciement à Alain MARCHI pour son travail sur les péréquations

Page 8 – DTN : rajouter « Michel COGNE nous a fait part d'entraîneurs envoyés à Nashville et au Canada et information sur le championnat UNSS ».

Page 8 – rajouter après la phrase : le secrétaire général.....sa politique. « Christine FREY fait remarquer que c'est une opposition à la liberté d'expression et un vote sous contrainte contraire à la Démocratie ».

Page 10 – M. CAUCHY est nommé et non élu

Corriger les chiffres du financement des interligues

Rajouter le tableau sur les entraîneurs à l'étranger et les propos de Michel COGNE sur le championnat UNSS

Présentation du bilan financier de l'année 2000

Il souhaite que le comité directeur s'implique plus dans la vie de la fédération et sur les engagements financiers.

Départ de Nathalie HENRY qui a laissé une situation comptable avec un peu de décalage.

Embauche et licenciement de Laure ADJIBI DONGMO (6 mois) – reprise de toute la comptabilité après son départ.

Remerciement à Céline BERTON pour son travail au niveau de la trésorerie, beaucoup de bonne volonté et de savoir faire.

Budget de fonctionnement trop important.

Demande de la part de M. Patrick BRICAUD que les gens de la Fédération fassent un trait sur le passé et donc sur les dettes de la fédération. Remboursement encore trop conséquent.

François MAYS demande le pourcentage. Réponse de M. Patrick BRICAUD : 30 % de la dette, créances clubs, comités départementaux, ligues. M. Patrick BRICAUD souhaite que chacun au niveau de leur demande de remboursement soit le plus honnête

possible sur les engagements de dépenses – de privilégier le moins au lieu du plus.

Souhaite que les commissions se prennent en charge (autonomie de chaque commission)

Nos partenaires ne sont pas assez positifs pour la fédération, il faut donc développer le partenariat.

Eric-Pierre DUFOUR fait remarquer que tout n'est pas de la cause de la fédération si les clubs n'ont pas les moyens. Peu de demande de subvention FNDS, mais aussi auprès des Conseils Général et Régional.

Avertissement du Ministère qui estime que l'on fonctionne trop sur les subventions et non sur nos fonds propres indique Michel COGNE.

On aide les clubs, CD et Ligues qui font du développement. Est-ce qu'on a les moyens de retourner aux CD et Ligues précise Emile TREHET, il faut trouver des ressources nouvelles, créer une commission sponsoring avec 3 ou 4 personnes pour trouver des partenaires, aider les ligues à trouver des fonds.

Michel COGNE nous informe que le Ministère est conscient que les petites fédérations ont des coûts de fonctionnement incompressible, une aide est prévue à cet effet.

Transparence d'affichage comptable par rapport aux années précédentes.

Eric-Pierre DUFOUR demande à nouveau un compte spécifique pour chaque comité national et désapprouve que les membres soient obligés d'avancer de l'argent. Emile TREHET répond qu'une étude est en cours.

Patrick BRICAUD n'est pas favorable actuellement à cause de la situation financière de la fédération.

Eric-Pierre DUFOUR fait remarquer qu'au niveau fiscal il faut éviter les mouvements de fonds importants sur des comptes personnels.

Patrick BRICAUD nous présente le document « engagement de dépenses »

Christine FREY demande s'il y a retour au demandeur

Patrick BRICAUD souhaite des montants pour chaque action et l'accord du président ou de l'ordonnateur de la dépense.

Charly SARION propose de joindre une enveloppe timbrée pour la réponse. Serge BASTIEN souhaite que les engagements de dépenses soient vus en comité directeur.

Une réponse sera donnée à M. LEBHAR ultérieurement sur le poste 599956

Vote du budget :

Abstention 6 – Contre 0 – Pour 13

Il est demandé de mettre un numéro sur les justificatifs venant de la fédération

ainsi que pour les factures arrivant à la fédération.

FRANCE-CRICKET

Absent – excusé

L' A.G. a eu lieu le 13 Janvier 2001 – Réélection de M. Didier MARCHOIS à la présidence

FRANCE-SOFTBALL

L' A.G. a eu lieu fin Janvier 2001 – Réélection de M. Eric-Pierre DUFOUR à la présidence

Orientations sur les 10 années à venir (priorité sur le développement).

Candidat pour l'organisation du championnat d'Europe en 2004 et du championnat du Monde en 2005 ou 2009.

Une réunion a eu lieu dans la ligue PACA sur les orientations de Boulouris.

En prévision pour 2002, le championnat softball masculin.

Rapport à faire parvenir au membre du comité directeur avant le 1^{er} Avril 2001.

Michel Cogne nous informe que la filière du haut niveau a été validée en Juin 1999.

Inauguration de Boulouris en septembre ou octobre 2001.

8 places pour des joueuses de 14 à 20 ans. Chaque année, une formation aura lieu par poste (lanceuses la première année)

Mise en place – réactualisation DTN softball.

Ghislaine ETHIER sera détachée sur Boulouris en septembre 2000.

Eric DEDIEU passera sur un poste softball progressivement.

Eric-Pierre DUFOUR souhaite qu'un avenant soit mis en place pour le passage du baseball au softball de M. Eric DEDIEU.

Un partenariat a été signé avec l'UNSS pour la pratique du softball.

Dépôt par France Softball d'un plan de développement aux fédérations européenne et internationale.

Relation avec le Sénégal, pour développer le softball, un dossier a été déposé au Ministère de la Jeunesse et des Sports et à Dakar pour une aide à la fédération française.

BASEBALL

Emile TREHET souhaite que l'on travaille vers les jeunes.

Guillaume COSTE est chargé du développement Juniors – Seniors.

Emile TREHET envisage la création d'une super commission technique pour le baseball.

André PARKER nous informe de l'opération « Triple Défi », existe au Canada. Le mode d'emploi est à télécharger sur le site internet.

Yvon-Marie BOST nous communique le nombre de clubs : 20 actuellement qui y participent.

Mady BISSEY demande plus d'informations sur la suite de cette opération, comment remonte les résultats.

Guy BRUT propose de récompenser les jeunes par un stage de baseball gratuit et demande quelle est la structure qui gère l'opération.

Yvon-Marie BOST indique que les services de communication donne la documentation et la commission sportive gère le suivi.

Guy BRUT suggère de mettre des dates pour l'organisation dans les clubs, les départements, les régions.

Une réflexion est faite sur le coût de l'opération et qui assume financièrement ?

Souhait de séparer l'animation locale et la finalité nationale.

Eric-Pierre DUFOUR demande d'inciter chaque ligue à lancer le triple défi ;

André PARKER demande au comité directeur de prendre position sur deux propositions :

1. Qualification des joueurs pour la phase 2 du championnat Elite qui évoluent à l'étranger en université et qui selon les RGES ne peuvent réintégrer leur équipe car ils n'ont pas effectué au moins le tiers de matchs dans le championnat donné.

Accord à l'unanimité du comité directeur.

2. Demande au comité directeur d'autoriser la CNSB de passer des conventions avec les clubs ne possédant pas deux équipes de jeunes.

Point sur la N1 avec la nécessité de posséder deux équipes de jeunes (y compris les juniors).

En ligue Rhône Alpes, 15 cas qui soulèvent des problèmes, beaucoup ont une équipe réserve Seniors et une équipe jeunes.

Serge Bastien estime que c'est un recul si l'on accepte des dérogations par rapport au plan de développement.

Pas de championnat minimales en Rhône Alpes et malgré tout 5 équipes en N1.

Eric-Pierre DUFOUR souhaite que l'on ne transige pas sur le règlement.

Pour 2002, il ne faudra pas accepter en N1 d'équipes n'ayant pas le nombre de jeunes.

Une suggestion ressort du comité directeur, de prendre des frais aux clubs qui n'ont pas de jeunes.

Eric-Pierre DUFOUR s'oppose au principe, car c'est la porte ouverte aux clubs riches financièrement.

Il faut impérativement faire un rappel à certains clubs qui depuis 5 ans n'ont toujours pas d'équipe de jeunes et évolue en N1.

Serge BASTIEN souhaite l'application des règlements et demande qu'un rappel soit effectué sur la participation des clubs à des tournois avec un nombre minimum de matchs.

Convention à signer avec la CNSB et chèque de caution.

Accord du comité directeur pour passer des conventions avec les clubs ne remplissant pas les obligations de deux équipes de jeunes sur leur participation à des tournois dans la catégorie jeune manquante.

André PARKER nous informe du retrait de Dunkerque le 07 mars 2001 du championnat N1 et pose la question des chèques de caution qu'il ne possède pas. Réponse du comité directeur : encaissement du chèque d'engagement et dettes pour les chèques de caution.

Christine FREY soulève à nouveau le sujet de l'augmentation des vacations des formateurs de scorage et arbitrage.

Rapport Commission Prêts et Mutations

Sébastien VIALE, président de la Commission Prêts et Mutations

130 cas traités en baseball, nombreux dossiers non payés en raison de la disparition des clubs :

60 cas traités en softball.

0 cas en cricket.

Ce qui représente un total de 40 joueurs mutés.

Beaucoup plus de recours en relation avec l'article 20 des R.G, ce paragraphe est trop confus.

Sébastien VIALE souhaite que l'on donne aux clubs une grille unique sur le coût de la formation d'un joueur, et souhaite mettre en place une procédure sur Internet : www.mutapret.ffbsc.org qui doit améliorer et favoriser le traitement.

Il faut envisager un nouveau texte pour un retour financier sur les clubs formateurs (labellisé les clubs formateurs, récupération de fonds pour la formation des joueurs).

Christine FREY évoque le problème de la cotisation annuelle. Les clubs ont-ils payé ?

Revoir la date limite de paiement du 30 Juin.

Le Point du DTN

Nous sommes une fédération en recherche d'équilibre, il nous faut créer une identité baseball.

- 286 associations dont 95 cricket traditionnel,

- 13065 licenciés dont 4315 cricket traditionnel,

- 35000 pratiquants estimés dans les 3 sports,

- 60 % de moins de 25 ans,

- 4200 scolaires en compétition UNSS de 156 collèges sur 25.000 pratiquants,

- Vente de matériel en hausse de 40 %.

(Indication -Score - Casal)

Système baseball en chiffre, 5972 licenciés compétition en 2000.

ROISSY

Dans une première phase un stade de baseball de 2.500 places et de softball de 500 places.

- A réaliser une convention rassemblant tous les atouts pour une implantation réussie.

- Une maîtrise d'ouvrage garantie.

- Une étude de faisabilité et une programmation fiable par une Société de Conseil et Etudes globales en Ingénierie des Equipements sportifs

Il faut une fédération responsable et gestionnaire, une décision devant être prise aujourd'hui sur la réalisation des travaux.

- Profil ISF et olympique.

- 1^{ère} phase 20,9 millions.

- Coût foncier 12,3 millions.

Total Général du projet est 40,5 millions :

- deux terrains de baseball.

- deux terrains de softball.

- un terrain polyvalent, servant pour le cricket, ainsi que le siège social de la fédération.

- un parking.

- une salle de musculation.

Olivier DUBAUT demande pourquoi prendre la décision maintenant ?

Michel COGNE répond en précisant que le projet doit être indépendant des J.O. et qu'il nous faut prouver aux partenaires que nous sommes prêts à nous investir dans cette réalisation.

4 ou 5 cabinets d'étude ont été contactés, 1 seul à répondu...

Celui que la fédération a retenu est reconnu par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, les Conseils Général et Régional.

André LEBHAR demande lui aussi pourquoi un vote sur le projet ?

Michel COGNE répond que si nous attendons, le coût financier sera plus important.

Olivier DUBAUT demande si nous avons une lettre d'engagement du Ministère, des Conseils Général et Régional ainsi que de la DDJS et DRJS.

Mady BISSEY constate que le dossier est déjà constitué et que le comité directeur est mis devant le fait accompli.

Eric-Pierre DUFOUR souligne que les partenaires sont très pressés et les décisions n'attendent pas les réunions du comité directeur.

Michel COGNE précise que nous pourrions mettre en place les championnats d'Europe et du Monde en 2005 ou 2007.

André LEBHAR demande à qui appartient le terrain ? Réponse : à la communauté de commune pour 30 ans, mise à disposition gratuite.

Vote sur la question : « passe-t-on commande au cabinet d'étude pour faisabilité du projet ? »

Vote :

Pour 16 – contre 0 – abstention 3

Radiations :

004003	Manosque
013024	Port de Bouc
013032	Marignanne Torpilles
062001	Ardres
075023	Paribas Blue Bankers
075028	Club Saint Eloi
079003	Parthenay
093004	Aulnay
095002	Sarcelles
095009	Fontenay Parisis
098006	Olympique de
Nouméa	
093002	Noisy le sec

Clubs à vérifier avant radiation :

042001 Montbrison
060002 Beauvais
092017 SAC Meudon
093008 Espérance Sportive Stains
075029 USCA CC (**attendre licences, paiement de la cotisation annuelle effectuée**)

Clubs n'atteignant pas 12 licences, à vérifier :

006006 Association Sportive Rhoners
059011 Coudekerque
079002 Bressuire
092016 Gennevilliers
094012 Ormesson

Affiliations:

033015 Baseball club la Teste de Busch
021005 Club de cricket de Montbard

Divers

Présence du baseball aux Jeux Méditerranéens.
Projet de réalisation de 3 terrains à Béziers pour 2002.

Demande de mettre un compte rendu des actions réalisées avec la venue de Samy SOSA dans le rapport du comité directeur et d'adresser à chaque membre du comité directeur la photo prise à cette occasion.

Assemblée Générale du 1^{er} Avril 2001

Le total des voix détenues par les clubs s'élève à 391. Le quorum de 196 est atteint à 10h30, 252 voix sont présentes ou représentés. L'Assemblée Générale peut donc débiter.

Le Président, de la FFBSO Emile TREHET, ouvre la .

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2000

Le compte-rendu est adopté par l'Assemblée Générale

Contre :

Club de Cherbourg porteur de – 5 voix
Club de Cabris porteur de – 4 voix

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT EMILE TREHET

Dans son rapport le président Emile TREHET à tenu à préciser les points suivants :

Enquête diligentée, par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, sur le fonctionnement de notre Fédération en 1997-1998

Trou financier considérable, dépôt de bilan et mise en redressement,

Trésorerie inexistante,
Problèmes de structure du siège, des locaux.

J'ai fait appel à la solidarité pour mettre en place une politique de rigueur qui a porté ses fruits : remboursement de nos dettes et rétablissement des ristournes.

Force est de constater, à l'heure du bilan, l'immensité du chemin parcouru dont nous retiendrons que les résultats et les principales réalisations :

- Le guide du dirigeant
- l'annuaire des clubs, comités départementaux et ligues
- les emplois-jeunes
- le Service Licences
- le Service Formation
- le Service Statistique
- le site Internet
- Info-Balles
- l'information et la communication
- installation d'un siège administratif solide

Tout en développant notre activité, il nous aura fallu assainir les finances et recréer, progressivement, un fond de roulement en renégociant aides et subventions et en construisant un solide partenariat.

- Convention avec Softball Canada
- Convention avec la MLBI
- Convention avec le Cricket traditionnel en Nouvelle Calédonie (+ 4300 licenciés)
- Convention avec l'UNSS
- Convention avec le sport en milieu rural
- Convention avec la société Score
- Partenariat avec Reebok et GPA
- Signature de conventions avec le Ministère
- Sport-Emploi
- Agrément pour la formation
- Labélisation de la filière de Haut-Niveau

Le rapport moral du président est adopté par l'Assemblée Générale

Contre :

Club de Montpellier porteur de 4 voix
Club de Narbonne porteur de 1 voix

Abstention :

Club de Chelles porteur de 2 voix

RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETAIRE GENERAL

2000, une saison que nous pouvons décrire comme une année d'attente, de réflexion, de préparation aux échéances à venir.

Des résultats nous en avons, des réussites aussi, malgré cela tout n'est pas parfait, dans certains secteurs nous ne pouvons nous satisfaire, il faudra repenser certaines de nos actions.

Mais il faut que chacun d'entre nous dans la concertation largement ouverte, apporte ses réflexions, ses idées novatrices. Que les responsabilités soient partagées par une unité forte, indivisible, une camaraderie loyale qui va jusqu'à la fraternité, un tempérament de gagnateur dont le modèle antique aurait pu être.

« Sophocle conduisant la jeunesse au Stade »

Pendant que certains prétendent construire notre sport dans un univers conflictuel, d'autres oeuvrent discrètement car ils savent que le bien ne fait pas de bruit, et que demain ne se construira pas sans générosité et dynamisme nous avons trop d'obstacles à affronter pour y ajouter nos divisions, et j'ajouterais « qu'il n'y a pas de situation désespérée, il y a seulement des hommes qui désespèrent des situations ».

Alors maintenant gardons ce qui est acquis et oeuvrons pour être meilleurs trop de difficultés sont encore à surmonter pour laisser s'accréditer l'image d'une Fédération divisée et affaiblie.

Notre force au cours de cette mandature, n'a t'elle pas été toujours dépendante de notre cohésion. Des résultats nous en avons.

Ces forces, vous tous, gens du Baseball, Softball et Cricket vous les avez mises en marche inlassablement dans vos régions.

Je remercie donc le Président de notre Fédération, le Bureau Fédéral, le Comité Directeur, les Présidents des Ligues, des Comités Départementaux, des Clubs et tous les adhérents ; reprenant St Exupéry qui écrivait « Dans la vie, il n'y a pas de solution, il

y a des forces en marche, il faut créer et les solutions suivent ».

L'Homme d'aujourd'hui ne peut se permettre de s'étioiler dans l'isolement, il a besoin de rejoindre d'autres hommes qui pensent et agissent comme lui pour pouvoir se réaliser dans une ambiance génératrice, imprégnée de tolérance, « Les Pierres font partie du chemin ».

RAPPORT DE FRANCE SOFTBALL

Adopté à l'unanimité

RAPPORT DE FRANCE CRICKET

Adopté à l'unanimité

RAPPORT DES COMMISSIONS

Les rapports des Commissions ci-dessous :

- Commission Sportive Baseball
- Coprode (Communication)
- Commission des Arbitres
- Commission Scorage et Statistiques
- Commission Juridique
- Commission Prêts et Mutations
- Commission Sports en entreprises
- Commission Formation

Sont adoptés à l'unanimité

Les Commissions suivantes :

- Commission Médicale
- Commission Terrain et Equipement
- Commission Informatique

N'ont pas fourni leurs rapports

RAPPORT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Le Directeur Technique, Michel COGNE a développé le tableau des actions et des résultats de l'année 2000 (document entre les mains des délégués).

Il a surtout appuyé sur le projet. Sportif et Centre National de Baseball, Softball et Cricket à Roissy.

Basé sur la Communauté de Communes de Roissy Porte de France, carrefour européen incontesté, ce site sera à même de rivaliser avec les plus grands complexes européens, avec un stade de baseball d'une capacité finale de 5000 à 25000 spectateurs, et un stade de softball de 1500 à 15000 spectateurs, auxquels sera accolé un terrain d'entraînement pour chaque discipline. Ce complexe sportif accueillera le nouveau siège de la FFBS, le centre de formation agréé, une salle de sport et une Aire de Jeux Multisports.

Ce site répondra aux exigences du C.I.O. dans le cadre de la candidature de la ville de Paris pour les Jeux Olympiques de 2008. Plus loin que

l'organisation des J.O., il permettra à la France de posséder un outil de développement hors du commun, et d'accroître ainsi la compétitivité de nos équipes nationales lors des rencontres internationales et de rattraper une partie de notre retard avec les grandes nations du baseball que sont les USA, le Japon ou encore Cuba. Il sera le tremplin idéal pour intégrer la médiatisation à nos compétitions sportives...

Convaincu de l'explosion du baseball en France d'ici les dix prochaines années, la Major League Baseball, s'est engagée à faire le match d'ouverture de sa saison professionnelle sur ce stade, ou d'envoyer deux équipes du circuit professionnel pour son inauguration. Événement médiatique sans précédent, car c'est 70 549 949 personnes qui ont suivi les 162 matchs de la saison professionnelle américaine et ce sont 2000 pays qui ont retransmis des images de matchs des « World Series » avec 122 220 000 personnes devant leur écran de télévision pour le premier match. »

FFBS MAJOR LEAGUE

Partenariat maintenu pour le projet. « envois coaches » avec un déplacement dans les régions de l'entraîneur volontaire de la MLB

Opération portes ouverts

- 52 clubs mobilisés
- 10 clubs sélectionnés (label jeunes)
- Les Squales (Vauréal)
- Baseball Club de Bois Guillaume (Rouen)
- Blue Jays (Bordeaux)
- Thiais (Thiais)
- Twins (Chaumont)
- Blues Stars (Ermont)
- Les Felins (Bessancourt)
- Cergy (Cergy)
- Club d'Ermont (Herblay)
- Touristes Baseball (Moret sur Loing)

Les clubs recevront un paquetage « Mini Baseball »

RAPPORT DU TRESORIER

Le Trésorier Monsieur Patrick BRICAUD tient à préciser :

« Cette année étant une année électorale pour les membres du Comité Directeur, il est difficile de présenter un projet à moyen – long terme. »

Le Trésorier souligne qu'il est important de prendre note de ce qui suit :

Notre analytique de premier niveau est en place nous pouvons à tout moment extraire toute information nécessaire à notre gestion au quotidien.

Afin de mieux appréhender notre gestion et de pouvoir faire face aux

événements imprévisibles ou imprévus de notre saison sportive, le Trésorier, à la demande du Président TREHET, a conçu et proposé de mettre en place un formulaire intitulé « engagement de dépenses ».

Ce document a pour but de recenser tous les projets de la fédération, de l'achat de consommables aux grandes organisations, comme les déplacements de l'équipe de France à l'étranger ou les Interligues. Ce document adopté par le comité directeur permet de procéder à une lecture de toutes les actions fédérales afin de les valider, ce dernier sera ainsi plus au fait du fonctionnement et de l'ordonnement des dépenses fédérales.

Le trésorier demande aux membres du Comité Directeur de bien vouloir faire passer aux clubs, comités et ligues le message suivant : *il faut, comme certains l'ont déjà fait, se prononcer pour un renoncement de sa dette dans le cadre du plan de redressement pour aider à la pérennisation de la Fédération.*

Le trésorier propose que les frais de prêts et mutations soient très fortement augmentés, un budget minimum de fonctionnement sera assuré et permettra de couvrir largement les frais d'organisation de leurs premières réunions.

Le dernier point évoqué par le trésorier concerne le sponsoring, qui n'est pas assez actif et qui ne rapporte que très peu de recettes financières directes.

Le trésorier signale également avoir circularisé le Crédit Lyonnais à la demande de notre Commissaire aux Comptes. A la date d'établissement du présent rapport, cet Etablissement, comme d'ailleurs l'année dernière, n'a pas répondu, malgré plusieurs rappels du Président TREHET.

En conclusion, le trésorier espère que les comptes qui vous sont proposés recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion, pour l'exercice écoulé.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Jean-Pierre BRUNEL en exécution de sa mission confiée par l'Assemblée Générale a présenté son rapport.

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

J'émet une réserve sur le montant des licences inscrit au compte de résultat : en effet, j'ai constaté une

importante diminution du montant des licences encaissées sur l'exercice 2000. Or, il s'avère que le système de prise de licence ne permet pas d'en analyser les causes.

D'autre part, il semble que la Fédération ne dispose pas des moyens administratifs, techniques et informatiques d'identifier les joueurs qui jouent sans licence au sein des clubs, ni de s'assurer que la part lui revenant dans les prises de licences lui est effectivement reversée par ceux-ci.

Je n'ai donc pas la certitude que les licences émises par les clubs sont correctement inventoriées par la Fédération.

De même, je n'ai pas la certitude que tous les joueurs sont licenciés, ni que la fraction de la licences revenant de droit à la Fédération par un joueur ayant souscrit une licence, lui à été effectivement reversée.

En conséquence, j'ai également une incertitude sur le montant des ristournes reversées par la Fédération aux Ligues et Comités Départementaux.

Sous la réserve ci-dessus précisée, je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

APPOBATION DES COMPTES 2000 VOTE DU QUITUS

Votant : 252 ont été exprimés. Il a été présenté et voté à bulletin secret

Oui 212
Non 0
Abstention 33
Nuls 7

Adopté par l'Assemblée Générale

ELECTIONS DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

Les Elections du comité directeur sous la responsabilité du Président de la Commission Juridique, Monsieur Gérard Moulin, devaient se dérouler d'une manière sereine.

29 postes à pouvoir au Comité Directeur

43 candidats (voir liste jointe)

-Retrait de Madame Françoise GREARD

Sont Elus :

Pascal BARAN
Sandy BEZAULT
Yvon-Marie BOST
Fabien CARRETTE
Jean Claude CLETTE
Serge BASTIEN
Alexandra BOISSELIEN
Patrick BRICAUD
Jean Claude CLETTE

Christine FREY
Erwan Godet
Eric Pierre DUFOUR
Mathieu LAURENT
Roger GRIMAUULT
Didier MARCHOIS
Jean Marie MEURANT
Eric MESNILDREY
Fabien PROUST
Jean Pierre SARNIGUET
Davy SOUSSAINTJEAN
Sébastien VIALE
François MAYS
Gerard MOULIN
Thomas NAGEL
Denis Didier ROUSSEAU
Nathalie PARKER
Emile TREHET
Eric DUFOUR
Alain Marchi

MERITE FEDERAL ANNE 2000

- **Christelle NEBON** du Club de Gap (Joueuse de l'équipe de France, Arbitre softball, Arbitre baseball, membre de France Softball, responsable de la Commission Arbitre Jeune Softball,

- **Le Club du Cavigal de Nice** (Champion France Softball et pour son développement du Softball auprès des jeunes,

- **Hervé DEHLINGER** (Assistant Coach équipe de France Softball, supporter du groupe France Softball, Animateur du Softball de l'Est de la France, Brevet d'Etat 2^{ème} Degré,

- **Le Club de Paris AARJF** pour sa présence au centre de notre Fédération et sa participation au développement du Softball en France,

- **Olivier CHARLIONET et toute son équipe de bénévoles** pour sa brillante organisation de la finale du championnat France 2000,

- **Davy SOUSSAINTJEAN et André FOUQUET** pour l'organisation très réussie des Interligues Softball,

- **Christophe HERARD** du club de Montigny le Bretonneux, le club ayant le plus grand nombre de licenciés sur notre territoire et qui possède un magnifique Stade de Baseball unique en France,

- **Alexander DUNSTAN** pour son excellent travail auprès des clubs de Cricket de son département,

- **Céline BERTON, Sophie ARNAUD et Eric MESNILDREY** pour toute la dynamique et toute l'énergie qu'ils ont apporté pour la réussite de l'organisation des Interligues Baseball.

PRESENTATION ET ELECTION DU PRESIDENT

Suite à l'élection des 29 membres du comité directeur, un appel à

candidature est fait pour la fonction de Président.

Un seul candidat déclaré, la présence de Monsieur Emile TREHET, Président sortant, a développé devant l'Assistance son projet politique pour la prochaine olympiade.

Le nouveau Comité Directeur s'est retiré et a procédé à un vote à bulletin secret sur le choix d'un candidat.

Le Comité Directeur à donc proposé Monsieur Emile TREHET comme candidat à l'Assemblée Générale

Election du Président

Votant 202 exprimés

138 oui

64 non (voté à bulletin secret)

Emile TREHET élu Président de la FFBS

BUDGET 2001

Le Trésorier n'ayant pas présenté aux clubs le Budget prévisionnel celui-ci ne peut être voté

VOEUX

Aucun vœu n'a été émis, le Président remercie les participant et clos l'Assemblée Générale à 20 heures.

Comité Directeur du 21 Avril 2001

Présents :

Emile TREHET Président **FFBS**,
Pascal BARAN, Serge BASTIEN,
Sandy BEZAULT, Yvon Marie
BOST, Patrick BRICAUD, Fabien
CARRETTE, Olivier
CHARLIONNET, Jean-Claude
CLETTE, Eric DUFOUR, Eric-
Pierre DUFOUR, Christine FREY,
Erwan GODET, Roger GRIMAUULT,
Didier MARCHOIS, Matthieu
LAURENT, François MAYS, Jean-
Marie MEURANT, Gérard MOULIN,
Eric MESNILDREY, Thomas
NAGEL, Fabien PROUST, Denis
Didier ROUSSEAU, Davy
SOUSSAINTJEAN, Nathalie
PARKER, Sébastien VIALE.

Excusés :

Alexandra
BOISSELIEN, Alain MARCHI,
Docteur SARNIGUET

Invités :

Philippe DENIS, Céline
BERTON
Secrétaire de séance Mlle Céline
BERTON

Début de la réunion à 10h10.

Le Président demande une minute de silence en mémoire à Mr Joël BRENIER.

Mot de bienvenue du Président avec la volonté de responsabiliser et d'impliquer le nouveau Comité Directeur dans la politique fédérale, afin de recentrer la DTN sur une activité plus de terrain pour la prochaine olympiade. Le Président veut donc que s'effectue un virage à 180°, avec le souhait de créer des groupes de travail.

Philippe DENIS précise que le travail doit s'effectuer sous la responsabilité du chef de projet et que la décision doit être prise au Comité Directeur.

Ces groupes de travail présenteraient l'avancée des projets devant le Comité Directeur. Ainsi ce dernier aurait un rôle consultatif et les approuveraient ultérieurement.

Comité Directeur = lieu de décision ou s'établit la stratégie ≠ lieu de travail.

Il est demandé par les membres du Comité Directeur qu'afin de ne pas se trouver devant le fait accompli et/ou obligé d'acter sur des événements ayant déjà eu lieu le Comité Directeur se réunisse au minimum 4 fois par an.

Le président informe les membres du CD de la démission de Mr de Quillacq (Commission Terrain) et de Mr Godbert (Commission Sport en entreprise) et demande à ce que ces 2 postes soient pourvus rapidement.

Avant les élections des membres du bureau, une discussion s'engage sur les sujets suivants :

- les licences

Eric-Pierre DUFOUR explique qu'on assiste à un changement du panel avec l'émergence de nouveaux sports et qu'il est impératif pour la FFBSO de fidéliser la base (cette idée étant appuyée par Didier MARCHOIS).

- La communication

L'idée est avancée par Eric-Pierre DUFOUR de mettre en place un Intra net fédéral ce qui permettrait une réduction des coûts et une optimisation de la communication (recherche de l'information souhaitée).

- Pérennisation des emplois jeunes
Professionnalisation du siège fédéral

Mr Thomas NAGEL demande d'éclaircir la responsabilité des arbitres ou celle de la FFBSO dans le domaine des licences.

Eric-Pierre DUFOUR répond que la responsabilité des arbitres est entière si ces derniers accepte un joueur sans certificat médical, principalement dans les cas de surclassement.

- projet de politique fédérale

Le Président précise aux membres du Comité Directeur qu'il s'est entretenu avec Mr Joël DELPLANQUE du Ministère et que ce dernier attend le projet de développement pour signer la Convention d'Objectifs (date limite fin mai).

Le discours du Ministère auprès du Président est de réduire le haut niveau et de mettre l'accent sur le développement.

Il est rappelé par Eric-Pierre DUFOUR qu'il doit y avoir un investissement de la fédération dans le développement de ses 3 disciplines. Une partie des fonds propres doit servir au développement cofinancement

Philippe DENIS précise que le point important est le projet de politique fédérale et qu'il est impératif de travailler dessus ce jour même.

Il doit y avoir un investissement des membres du Comité Directeur orienté sur la réflexion " Sport de Battes "

Didier MARCHOIS demande que le Comité Directeur ne cautionne plus les courriers ou actes anonymes et que la fédération porte plainte contre X (aucune suite n'est donnée sur cette demande).

Election des membres du bureau

Mme FREY Christine demande à ce que les bulletins de vote soient détruits en séance.

Secrétaire Général

2 candidats : Yvon Marie BOST et Eric-Pierre DUFOUR
Présentation des projets de chacun

Résultat du vote

Eric-Pierre DUFOUR : 14 voix
Yvon Marie BOST : 11 voix
1 blanc

Secrétaire Général Adjoint

2 candidats : Yvon Marie BOST et Eric MESNILDREY
Présentation des projets de chacun

Résultat du vote

Yvon Marie BOST : 13 voix
Eric MESNILDREY : 10 voix
3 blanc

Trésorier Général

1 candidat : **Patrick BRICAUD**

Résultat du vote

oui : 24 non : 1
blanc : 1

Trésorier Général Adjoint

1 candidat : **Alain MARCHI**

Résultat du vote

oui : 22 non : 1 blanc : 1 abstention : 2

Vices présidents

Avant l'élection des vices présidents Eric-Pierre DUFOUR précise qu'il serait souhaitable que les 3 sports soient représentés au sein du bureau afin de les faire clairement apparaître dans l'organigramme fédéral, comme le Comité Directeur de décembre 99 en avait décidé.

6 candidats : Jean-Marie MEURANT, Nathalie PARKER, Serge BASTIEN, Olivier CHARLIONNET, Sébastien VIALE et Gérard MOULIN
Présentation des projets de chacun

Résultat du vote

Jean-Marie MEURANT : 22 voix

Serge BASTIEN : 22 voix

Olivier CHARLIONNET : 19 voix

Sébastien VIALE : 17 voix

Gérard MOULIN : 16 voix

Nathalie PARKER : 15 voix

Christine FREY : 1 voix

Mme Christine FREY fait remarquer son regret quant à la non présence de femmes au Bureau Fédéral, notamment aux vues des directives du Ministre qui préconise l'engagement des femmes.

Présentation de la Convention d'Objectifs par Philippe DENIS

Philippe DENIS explique qu'il faut un remaniement de la fédération dans son ensemble pour pouvoir fonctionner et présente avec un document à l'appui la Direction Technique Nationale, la Convention d'Objectifs et la Politique sportive.

La Convention d'Objectifs se décompose en 3 grandes parties : Performance (haut niveau), Organisation et Développement

Il précise que le Ministère s'oriente pour cette nouvelle olympiade vers une stratégie sur 4 ans convention pluriannuelle 2001 / 2004

Il faut donc déterminer l'orientation pour cette olympiade, sachant que c'est au Comité Directeur de " fabriquer " le projet de développement décision du Comité Directeur

La subvention est bi-annuelle ; la reconduction est tacite (travail sur 2 ans)

Philippe DENIS insiste sur le fait que le Comité Directeur doit établir en premier lieu ce projet de développement afin de pouvoir présenter la Convention d'objectifs au Ministère.

Le Président conclue cette présentation en lisant les différentes actions composant l'organisation et le développement de la convention d'objectifs (anciennement D.A.S.)

Christine FREY demande à Philippe DENIS de préciser si cela veut dire que

le Comité Directeur doit se prononcer et s'engager sur la convention d'objectifs car jusqu'à présent cela ne s'est jamais fait et qu'il faut également s'engager sur le cofinancement.

Présentation du budget prévisionnel 2001 par Patrick BRICAUD

Le budget prévisionnel 2001 est basé en grande partie sur le réalisé 2001. Ce budget ne faisant apparaître que des masses, de nombreuses précisions sont demandées par les membres du Comité Directeur sur la plupart des lignes avec de grosses interrogations sur la ligne "bureau fédéral" (il faudra éclater cette ligne) ainsi que pour les commissions (différentier le fonctionnement des commissions et les indemnités).

De plus il est demandé à ce que les recettes soient aussi indiquées pour se faire une idée plus précise de la situation réelle (softball.....).

Eric-Pierre Dufour rappelle la dette envers la CEB et demande si celle-ci est comprise dans le budget. A cette question le Président lui répond que le remboursement est prévu sur la Convention d'Objectifs depuis 1998. Le cas Arnaud FAU est aussi évoqué. Patrick BRICAUD répond qu'officiellement il n'est pas au courant et Christine FREY s'étonne sur le fait qu'une telle affaire ait pu être réglée sans la consultation du trésorier.

Olivier CHARLIONET demande à ce que les modes de financement des emplois jeunes soient étudiés.

Interrogations sur la liste des créanciers et sur les postes éventuels ou des économies pourraient être faites.

Eric-Pierre Dufour soulève le problème des ristournes : Faut-il les garder ?

Tout le monde s'accorde pour dire que ce budget doit être envoyé avec les détails des lignes à chaque membre du Comité Directeur avant la prochaine réunion.

Plan de développement Fédéral

Le Président souligne avant l'ouverture du débat qu'une directive du Ministère insiste sur le fait que les cadres techniques doivent aller sur le terrain.

Sébastien VIALE fait remarquer aux anciens membres du Comité Directeur que ce n'est pas la première fois que ce travail est fait au sein du Comité Directeur et propose donc de reprendre les principales composantes :

- Jeunes pratique sport de bates
- Image interne et externe de notre fédération
- Masse scolaire (mini base-ball, quick cricket ...)

Un brainstorming est lancé pour déterminer les axes de développement. Il en ressort une dizaine de points.

Denis Didier ROUSSEAU tient à ce qu'il soit noté que le Président et le Secrétaire Général Adjoint se sont absentés lors de l'élaboration du plan de développement.

(Il serait bon à l'avenir de noter les absences prolongées des membres du Comité Directeur lors des séances de travail).

Le but étant de définir la politique de développement fédérale pour remettre au Ministère, Philippe DENIS oriente les membres du Comité Directeur vers les 5 axes représentés dans la Convention d'Objectifs: Haut niveau, organisation nationale, développement de masse, structuration territoriale et développement qualité.

La répartition finale est la suivante :

Haut Niveau :

- 3^{ème} place européenne

Organisation nationale :

- siège fédéral
- Roissy
- Pérennisation des emplois jeunes
- licences - Web

Développement de masse :

- jeunes
- femmes
- personnes âgées
- augmenter le nombre d'adhérents
- collaboration fédérations amies
- collaboration avec le scolaire

Structuration territoriale

- restructuration des organes décentralisés (ligues, comités départementaux)
- mise en place d'une communication verticale (fédération, ligues, comités départementaux)

Développement qualité

- formation des bénévoles avec une valorisation sur le terrain
- culture, image, repère, mémoire
- Web
- fidéliser

Après concertation des membres du Comité Directeur, il a été décidé de prendre le temps pour la convention 2002 de convenir des axes de développement pour définir les priorités et les sommes allouées. Ce travail devra être fait vers le mois de septembre 2001.

Cette olympiade ayant débuté depuis 4 mois, les membres du Comité donnent leur accord sur la ligne directive de la DTN pour les 4 prochaines années. La Convention d'Objectifs sera proposée au bureau avant validation.

Approbation du Comité Directeur sur la Convention d'objectifs 2001 avec 25

voix pour et 1 abstention (Denis Didier ROUSSEAU)

Groupes de travail

Le Président demande aux membres du Comité directeur de s'inscrire dans les différents groupes de travail.

La répartition est la suivante :

- Evénementiel

Responsable : Olivier CHARLIONET
Participants : François MAYS

- Structuration des organes décentralisés

Responsable : Serge BASTIEN
Participants : Eric DUFOUR,
Davy SOUSSAINTJEAN, Jean-Pierre CLETTE,
Roger GRIMAUT

Site Internet, Informatique

Sébastien VIALE, Patrick BRICAUD,
Eric-Pierre DUFOUR

- L'identité Base-Ball à créer

Responsable : Jean-Marie MEURANT
Participants : Fabien PROUST,
Christine FREY, Thomas NAGEL,
Pascal BARAN,
Laurent MATTHIEU, Serge BASTIEN, Jean-Claude CLETTE

- Refonte des licences, prêt et mutation

Responsable : Sébastien VIALE
Participants : Davy SOUSSAINTJEAN, Didier MARCHOIS, Fabien CARRETTE

- Révision statuts, règlement intérieur, règlements généraux

Responsable : Gérard MOULIN
Participants : Eric MESNILDREY,
Christine FREY, Laurent MATTHIEU

- Commission discipline

Eric MESNILDREY, François MAYS

- Commission disciplinaire d'appel

Eric MESNILDREY

- Commission finances

Patrick BRICAUD/ Fabien CARRETTE/ Fabien PROUST

- Commission médicale

Eric DUFOUR

Divers

- Radiations

Défi softball : radiation avec une abstention (Olivier CHARLIONNET)
Comité Départemental du Pas de Calais : complément d'informations

- Affiliations

Elavaar Cricket : affiliation provisoire avant régularisation avec le complément d'informations N° 075032USC Paris : accord pour l'affiliation N° 075030
Srilakan Cricket Club : accord pour la régularisation après vérification au niveau fédéral N°075031

Dragon de Lons : affiliation provisoire avant régularisation (manque les déclarations en préfecture et au journal officiel) N° 039005

- Commission sportive

André PARKER demande par courrier une sanction auprès du Comité Directeur pour le joueur du PUC ayant été expulsé par Gin BATS lors du match PUC / INSEP, à défaut de commission de discipline.

Le problème de la commission de Discipline est soulevé. Il est admis que le Comité directeur ne peut se substituer à celle-ci. Un appel à candidature doit être fait.

D'après les textes existants il y a automatiquement une suspension de 2 à 4 matchs, mais personne n'a la certitude que ces textes soient les derniers applicables.

La demande est donc faite pour 4 matchs de suspension :

Oui : 14 Non : 9 (pour flou juridique)

Contre : 2 (dont Eric MESNILDREY ne jugeant que la forme)

André PARKER demande par courrier de valider certaines ententes sportives

Pour les 9 ententes citées, n'ayant aucune information en sa possession, Eric-Pierre DUFOUR saisira ultérieurement la commission juridique en la personne de Patrick TUGAULT (Gérard MOULIN ne souhaitant pas être saisi car il est directement concerné par une entente), André PARKER et Christine FREY

L'incident entre arbitre et coach dans la ligue PACA au sujet de la présentation des certificats médicaux est renvoyé à la ligue.

La fin de l'entente Aigle Marseille est acceptée par le Comité Directeur.

Eric-Pierre DUFOUR explique la teneur de son courrier concernant l'acte de "vandalisme" et des dommages créés chez notre prestataire informatique avec le code fédéral.

- Demandes formulées par des membres du Comité Directeur

- Il est demandé que les documents à l'ordre du jour parviennent suffisamment de temps à l'avance à chaque membre pour prendre connaissance

- Sébastien VIALE demande que l'ordre du jour soit minuté

- Didier MARCHOIS demande qu'il y ait un suivi des actions

- Olivier CHARLIONNET demande que les textes légaux et en activité soient consultables lors des Comités Directeurs et les réunions du bureau

- Eric-Pierre DUFOUR précise que les envois généraux qui auront lieu se feront le dernier jeudi de chaque mois, les documents devant parvenir avant le dernier lundi de chaque mois

La date du prochain Comité Directeur est fixée **au samedi 19 mai**.

Cette date ne sera maintenue que dans le cas où la Convention d'Objectifs serait présentée et signée par le Ministère.

Clôture 18 heures



2001

Fédération Française de Baseball, Softball & Cricket

2001

N°2

PROCES VERBAUX

Juin 2001

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**Bureau Fédéral
du 10 JUIN 2001****Membres présents :**

Président FFBS C Emile Trehet,
Secrétaire Général Eric-Pierre Dufour,
Secrétaire Général Adjoint Yvon-Marie Bost,
Trésorier Patrick Bricaud,
Trésorier Adjoint Alain Marchi, Vice
Présidents Olivier Charlionet – Jean-Marie Meurant – Sébastien Viale – Serge Bastien – Gérard Moulin.

Invité :

André Parker

Membre de droit :

Michel COGNE DTN

Le Secrétaire Général, Eric-Pierre Dufour propose la modification à de l'ordre du jour et de rajouter l'approbation des PV des CD du 10 mars 2001 et du 1^{er} avril 2001, et le vote du Président de la commission Jeune.

Propositions pour les commissions :

Commission Jeune :

Président Charly Sarion
Membre Emmanuel Dubaut

Commission Juridique :

Membre Patrick Tugault
Membre Eric Mesnildrey

Commission COPRODE :

Membres Thierry Godbert, Sébastien Viale, Hubert De Quillac, Frédéric Kerberche, Nicolas De Quatremarre, Remy Bigot.

Mr. Moulin fait remarquer que nos règlements stipulent que chaque membre du Comité Directeur doit s'impliquer dans une commission fédérale.

Mr. Cogne (DTN) demande que dans le prochain envoi général soit fait appel à candidature pour la commission pédagogique (Formation).

Mr. Cogne (DTN) demande aux membres du Bureau Fédéral un thème de réflexion sur les commissions qui existent dans d'autres fédérations, notamment à l'UNSS, les fédérations scolaires et universitaires.

L'ensemble des membres sollicite des appels à candidatures lors du prochain envoi général.

Mr. Moulin demande à ne pas traiter le litige du dossier Dieppe et Rouen, étant de la même Ligue sportive.

Mr. Moulin fait un bref rapport concernant le litige de la Ligue Basse Normandie et cite les directives de la commission juridique qui recommande d'annuler la décision prise de constituer la réunion en Assemblée Générale et de nommer une délégation mandatée par le Comité Directeur constituée de Mr. Grimault, Mr. Tugault et de lui même.

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de suivre les attendus de la commission juridique dans tous les litiges et d'être très vigilant sur celui de la Ligue Basse Normandie.

Le Secrétaire Général Eric-Pierre Dufour, précise aux membres du Bureau Fédéral l'obligation statutaire concernant le budget qui doit être validé et voté par une Assemblée Générale, ce qui explique qu'aujourd'hui nous ne pouvons en théorie pas engager de dépenses hormis le minimum vital tel que le loyer, les salaires.

Mr. Moulin demande au Trésorier Adjoint, Mr. Marchi l'état des créances des clubs, Ligues et CD. Ce dernier fait état des créances et dettes et souligne l'importance d'arriver à un recouvrement rapide.

Mr. Viale demande comment le Ministère peut être au courant d'un budget prévisionnel pour 2001 non présenté par le Président, ce dernier étant non validé par un Comité Directeur et non voté par une Assemblée Générale. Il demande également si le Ministère de la Jeunesse et des Sports est en droit de recevoir ce type d'information en l'état.

Mr. Cogne (DTN), répond que la démarche légale du dépôt d'un dossier de Convention d'Objectif doit être accompagné d'un budget réalisé et d'un prévisionnel et de par le vote du Comité Directeur du 21 avril 2001 accordant la présentation de la Convention d'Objectifs au ministère, et d'autre part de l'envoi officiel aux

membres du Comité Directeur d'un projet de budget prévisionnel 2001, le DTN était en droit suite aux demandes du Ministère de la Jeunesse et des Sports de lui diffuser les documents financiers.

Mr. Viale s'inquiète du montant élevés des notes de frais sur l'exercice 2000.

Mr. Charlionet demande la publication aux membres du Comité Directeur du détail des remboursements des notes de frais.

Le trésorier Mr. Bricaud explique que les notes de frais ne seront plus honorées tant que le budget prévisionnel 2001 ne sera pas voté.

10 Heures 15, arrivée de Mr. Tugault représentant de la commission Juridique. Il lui est demandé d'exposer les faits survenus à la Ligue Ile de France. Ce dernier sollicite le Bureau Fédéral aux vues de la gravité de la situation, d'inscrire ce dossier à l'ordre du jour du Comité Directeur de ce jour, et que ce dernier mandate la Commission Juridique sur ce dossier.

Mr. Parker expose la situation du joueur Louis Shaffer du club de Grenoble et demande au Bureau Fédéral de prendre une décision sur son assimilation. Suite aux recommandations de la Commission Juridique le Bureau Fédéral vote à l'unanimité l'assimilation du joueur concerné.

Les sujets étant épuisés, le Président, Emile Trehet clôt le Bureau Fédéral à 10 heures 30.

**Comité Directeur
du 10 juin 2001****Présents :**

Emile TREHET Président FFBS C,
Pascal BARAN, Serge BASTIEN,
Yvon Marie BOST, Patrick BRICAUD, Fabien CARETTE,
Olivier CHARLIONNET, Jean-Claude CLETTE, Eric-Pierre DUFOUR,
Christine FREY, Erwan GODET,
Roger GRIMAULT, Alain MARCHI,
Matthieu LAURENT, Jean-Marie MEURANT, Gérard MOULIN, Eric

MESNILDREY, Thomas NAGEL,
Nathalie PARKER.
Michel COGNE DTN

Excusés :

Sandy BEZAULT, Alexandra
BOISSELIER, Eric DUFOUR, Didier
MARCHOIS, François MAYS, Fabien
PROUST, Denis Didier ROUSSEAU,
Docteur SARNIGUET, Davy
SOUSSAINTJEAN, Sébastien VIALE.

Invités :

Philippe DENIS, André PARKER,
Patrick TUGAULT
Secrétaire de séance :
Céline BERTON

Ouverture de la séance par le Secrétaire
Général, Eric-Pierre DUFOUR qui
informe les membres du comité
directeur de la modification de l'ordre
du jour avec la nomination du Président
de la commission jeune.

Vote des procès verbaux des 3 derniers
comités directeurs.

Approbation du PV du comité directeur
du 10 mars 01 avec 3 abstentions.
Approbation du PV du comité directeur
du 1^{er} avril 01 avec 4 abstentions.
Approbation du PV du comité directeur
du 21 avril à l'unanimité.

**Vote du président de la commission
jeune**

Candidat : Charly SARION

Résultat du vote :

oui : 16 voix non : 1 abstention : 1

Commission juridique

Mr MOULIN informe les membres du
comité directeur qu'il souhaite
démissionner pour des raisons
personnelles, et propose la candidature
de Mr TUGAULT à titre provisoire.

Résultat du vote

oui : 15 oui : 1 abstention : 1 non
exprimé : 1

- Radiations :

Clubs n'ayant pas de licences :

BOUC 060002
RODEZ BC 012002
MONTBRISON REDWINGS 042001
GENNEVILLIERS BC 092016

Radiation administrative du n° 075029
USCA CC affilié le 21/04/01 sous le n°
075030.

Clubs de Cricket :

Etaient proposés à la radiation pour non
licence et non paiement de cotisation :

Boulogne Wicket 062002
SAC Meudon 092017

Suite à intervention de France Cricket
qui déclare ces clubs en règle, le
Secrétaire Général, le Trésorier
Général et la Commission Fédérale
Juridique sont chargés, chacun pour ce
qui les concerne, d'effectuer un
rapprochement avec France Cricket,

afin que tous les clubs en règle avec
celui-ci le soient également avec la
Fédération.

- Affiliations :

Dreux Sport CC 028003
Softball Club d'Ailleurs 052004
Entrecasteaux CC 093009
Lons Dragon 039005
Elevaar Cricket 075032
The Little Mice Le Tillay 095014

Annulation des décisions de radiation
du Comité Directeur du 30 avril 2000
concernant les clubs de :
Bussy Saint Georges, qui conserve le
n° 077013
Montignac, qui conserve le n° 016004

Le Secrétaire Général est chargé de
présenter les excuses de la Fédération à
ces clubs ainsi qu'aux Comités
Départementaux concernés.

**- Mise à Jour des CD et Ligues non en
règle :**

La Commission juridique communique
aux membres présents du Comité, les
Comités Départementaux et les Ligues
Régionales du ressort territorial de leur
domicile de bien vouloir prendre
attache avec ceux-ci aux fins de
régularisation administrative de ces
organismes.

La même information sera donnée aux
membres absents au Comité Directeur,
dans le même but.

- Ligue Ile de France (cf CJ 1):

Suite aux attendus présentés par la
Commission Juridique, et après débat,
le Comité Directeur décide :

De confier à la Commission Fédérale
Juridique la mission d'enquêter, par
tous moyens et procédés légaux que ce
soit :

- En vue d'établir la chronologie et la
réalité des faits évoqués,
- En vue de trouver un éventuel
règlement des difficultés à l'amiable,
- En vue de rechercher les éventuelles
responsabilités civiles et ou pénales qui
pourraient exister,
- En vue, le cas échéant, de saisir la
justice pour les faits délictueux dont
elle aurait pu avoir connaissance au
cours de ses investigations.

- Ligue de Basse-Normandie (cf CJ 2)

Suite aux attendus présentés par la
Commission Juridique, et après débat,
le Comité Directeur décide :

De dissoudre le Comité Directeur de la
Ligue Basse-Normandie, illégalement
élu lors de la réunion du 23 avril 2001,

De nommer une délégation spéciale de
3 personnes: Patrick TUGAULT,
Gérard MOULIN et Roger
GRIMAULT, qui aura pour mission :

- D'une part, et au préalable, d'obtenir
de la part de toute personne concernée,
les renseignements complets sur

l'embauche, l'emploi, l'employeur,
l'ordonnateur des salaires, le
licenciement et ses causes, de Monsieur
Arnaud FAU, ainsi que sur les
conséquences de celui-ci : Jugement
des Prud'hommes, montant et
ordonnateur des frais et indemnités ;
- De mettre en oeuvre les dispositions
de l'article 8 du Règlement Intérieur
fédéral, afin de procéder à la remise sur
pied d'une administration dans la Ligue
de Basse Normandie.

- Entente Thiais - Brévannes :

Suite au Courrier de la Commission
Juridique du 9 mai dernier, le comité
directeur décide :

- Que l'entente est acceptée pour
l'année 2001,
- Que celle-ci ne sera pas reconduite en
2002,
- Qu'il appartient aux clubs de résoudre
ce problème par une fusion, que celle-
ci soit une fusion création ou une
fusion absorption, tel que défini à
l'article 5C des Règlements Généraux.

- Entente Dieppe - Rouen (CJ 3):

Suite aux attendus présentés par la
Commission Juridique, et après débat,
le Comité Directeur décide :

- De valider l'entente effectuée entre les
deux clubs,
- De faire procéder à une enquête par la
Commission Nationale Sportive
Baseball auprès de la Ligue Haute-
Normandie, afin de vérifier les feuilles
de score des rencontres des équipes
réserves des clubs de Dieppe et de
Rouen, engagées en championnat
régional,

Au cas où il serait constaté la présence
d'un ou de plusieurs joueurs faisant
partie de l'entente de Nationale 1 lors
de ces rencontres, d'attribuer une
pénalité sportive (0-9) au club fautif,
pour chacune des rencontres
concernées.

**- Vote des divers Règlements ne
relevant pas des décisions de
l'Assemblée Générale :**

Suite aux attendus présentés par la
Commission Juridique, et après débat,
le Comité Directeur décide :

Que les modifications des RGES et de
ses annexes, soient présentées par la
CNSB au vote du Comité Directeur, en
juin et, au plus tard dès la fin d'une
saison sportive, afin que « la règle du
jeu » puisse être connue de tous avant
les engagements pour la saison
suivante,

Que toutes les Ententes, ainsi que les
différents points concernant les
inscriptions en championnat, soient
soumis au Bureau fédéral ou au Comité
Directeur, avant la date limite de
clôture de celles-ci.

Que toute proposition de texte ou de
ses modifications ultérieures, soumises

au vote du Comité Directeur, dans son champ de compétence, répondent aux exigences suivantes :

- Etre mis à l'ordre du jour du Comité,
- Faire l'objet d'un exposé des motifs,
- Etre présenté sous forme d'un libellé complet,
- Faire l'objet d'un vote exprimé sur le procès-verbal du Comité,
- Etre inclus, dans la totalité de son libellé voté, dans le procès-verbal dudit Comité.

- Médical - Dopage :

La Commission Juridique attire l'attention du Comité Directeur sur le fait que le Docteur SARNIGUET, Médecin Fédéral National, Chargé de l'instruction des affaires concernant la discipline de la lutte contre le dopage ne peut appartenir à aucun des organismes disciplinaires de la Fédération (Article 114 du Règlement Intérieur).

La Commission Juridique attire l'attention du Comité Directeur sur l'obligation de voter le nouveau règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage avant le 13 janvier 2002 sous peine de se voir retirer son agrément, et de facto, sa délégation de pouvoir.

La convocation d'une assemblée générale extraordinaire avant cette date est donc nécessaire. Elle pourra traiter du nouveau Règlement Intérieur en cours d'étude, qui inclus cette réglementation, et propose, d'autre part, 3 organismes nationaux déposés en loi de 1901.

La Commission Juridique prépare pour chacun des Présidents de Commission un texte précisant les attributions, les principes de gestion et les responsabilités qui incombent à chacune d'entre-elles. Ce texte sera communiqué aux membres du Comité, la plupart des points évoqués pouvant être repris à leur attention.

Toutes ces propositions faites par la commission juridique ont été approuvées à l'unanimité par le Comité Directeur.

Le Secrétaire Général insiste sur le fait qu'il faut être ferme dans les décisions du comité directeur par rapport aux ligues et comités départementaux.

Orientation politique du Président

Le Président rappelle le projet fédéral sur la prochaine olympiade avec la constitution de groupes de travail auxquels il laisse 2 à 3 mois pour donner leur projet fédéral.

- la réforme des licences fédérales est un travail important pour le développement des 3 sports (chargé de mission : Mr VIALE).
- réfléchir sur les associations extérieures aux clubs
- création de l'identité baseball (chargé de mission : Mr MEURANT)

- intervenir plus près des ligues et comités départementaux pour leur structuration, de plus les présidents de clubs ont un besoin de formation (chargé de mission : Mr BASTIEN)

Le Secrétaire Général rappelle que la FFBS est la dernière fédération pour les aides aux ligues, comités départementaux et clubs (FNDS) car les dossiers sont mal formulés, parviennent hors délai, ne répondent pas aux directives du ministère

- conformité des textes et règlements pour un travail dans la transparence + étudier le problème de la lutte antidopage (chargé de mission : Mr MOULIN)

Le Secrétaire Général insiste sur le fait que chaque commission et groupe de travail fournissent un rapport sur l'avancée des travaux à chaque membre du comité directeur. De plus, il précise que le chargé de mission ne se substitue pas au président de la commission, mais que cela doit être une collaboration : le but étant de fournir un cahier des charges des attentes au niveau structurel et administratif.

Rapport du cricket

Le Secrétaire Général en l'absence de Mr MARCHOIS informe les membres du comité directeur de sa démission de la présidence de France Cricket bien qu'il reste au comité directeur.

Le Directeur Technique National intervient pour informer de la participation de l'équipe de France à la coupe du monde et insiste sur les fortes retombées médiatiques et que dans l'avenir le cricket tend vers une reconnaissance de haut niveau.

Le problème des nationalités est soulevé et Mr BASTIEN s'interroge sur la réalité sportive (représentativité) de la délégation cricket, ce à quoi répond positivement le Directeur Technique National.

Rapport du softball

Informations sur les compétitions nationales et internationales :

C'est la première année que les interligues softball senior (masculin et féminin) ont lieu.

L'équipe de France senior sera en Autriche en juillet pour le championnat d'Europe avec une qualification éventuelle en coupe du monde.

Mr BASTIEN demande à ce que les règlements sportifs soient respectés lors des compétitions et demande qu'il y ait une meilleure communication au niveau de Boulouris.

Commission fédérale scorage et statistiques

Mme FREY souhaite tester avant la coupe d'Europe le logiciel statistique

vendu par la ffbsc qui n'a pas été labellisé par la CFSS.

Depuis de nombreux mois la CFSS a établi une feuille de scorage et le problème de son impression reste entier. La COPRODE est une nouvelle fois saisie pour réaliser ce travail.

Le Secrétaire Général informe que le poste de statisticien et secrétariat de CNSB occupé par Eric DEDIEU est vacant. En effet, de source officieuse Didier BRETON ne souhaite pas donner suite aux propositions de la FFBS.

Type d'emploi : emploi jeune (déporté ou non)

Descriptif du poste : suivi des statistiques, suivi des compétitions internationales, Equipes de France - secrétariat CNSB et CNAB

La CFSS s'engage à former la personne recrutée.

COPRODE

Mr BOST prend acte de la demande de la CFSS au sujet des feuilles de scorage et propose de trouver des financements.

Mr BOST propose aux membres du comité directeur de changer le titre du journal fédéral « Sport de bates » et de modifier le format. Le but étant de passer la publication en kiosque en 2002 (pour un coût identique).

Un vote est effectué sur la modification du format.

Résultat du vote :

Approbation avec 1 voix contre et 1 abstention

La remarque est faite pour avoir la certitude qu'il y ait toujours un journal interne car cela est une obligation pour la fédération.

De plus, le Trésorier et le Secrétaire Général font remarquer qu'il faut se prémunir par rapport au paiement hors taxe de la publicité car la fédération vient de recevoir un courrier du ministère de l'économie et des finances au sujet de la commission paritaire paiement des taxes avec des arriérés

Le Secrétaire général demande que le COPRODE soit mandaté sur la recherche d'un nouveau logo fédéral ; le comité directeur acte dans ce sens.

Mr CHARLIONNET demande à ce que la communication soit axée sur les 3 sports et non sur la fédération qui a une mauvaise image auprès des clubs.

Mr BOST informe que comme les années précédentes, la fédération sera partenaire pour l'action en juillet et août sur les autoroutes de France.

Projet Identité Baseball

Présentation par Mr BARAN du travail réalisé en collaboration avec Mr MEURANT et Mr DENIS.

L'objectif est de définir une base de travail et de constituer des groupes de travail.

Le but étant la création d'un comité France Baseball constitué d'experts baseball qui fourniraient les forces vives d'une commission technique baseball.

Perspectives de mise en place pour le 1^{er} semestre 2002.

Le Secrétaire Général demande aux membres du comité directeur de voter la refonte globale des 3 entités avec le travail en amont du comité directeur et le suivi juridique vote à l'unanimité.

Philippe DENIS fait remarquer que la personne chargée de la coordination de l'identité baseball est le vice président. Il précise qu'actuellement il n'existe pas de légitimité baseball et demande que cela soit clairement identifié le comité directeur acte dans ce sens.

Mr MEURANT informe du projet de formation au niveau de l'arbitrage baseball qui entre dans le projet de l'identité baseball.

Direction Technique Nationale

Le Directeur Technique National fait une rapide présentation des prochaines actions et informe que les directives techniques nationales sont à venir avec la vision sur les 4 prochaines années : missions et organisation.

Budget / Comptabilité

Le Trésorier se réfère au budget prévisionnel qui fait apparaître un déficit de 711 000 francs, à cela le comité directeur acte sur le fait que le budget ne peut pas être déficitaire.

Le Trésorier rappelle qu'il est important d'avoir un ou plusieurs projets bien déterminés pour avoir le consentement du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le point sensible de notre fédération est le D.A.S pour lequel le ministère est prêt à nous aider à condition de développer notre activité.

Le courrier envoyé aux membres du Comité Directeur en date du 25 mai 2001 sur les 6 propositions du trésorier, Mr BRICAUD, a été approuvé à l'unanimité (cf TG 1).

Ainsi afin d'éliminer tout risque de confusion entre l'ordonnateur (le Président) et le payeur (le trésorier), la double signature *Trésorier Général et Secrétaire Général* a été votée à l'unanimité.

Mr MARCHI s'occupera de la régularisation des clubs. Une réclamation va être envoyée aux clubs en retard de règlement de cotisation et de licences. Un état sera établi au 8 juillet 2001 et les clubs qui ne seront

pas en règle ne pourront en aucun cas participer aux championnats 2002.

Mr Charlionnet demande que le budget soit étudié ligne par ligne afin de déterminer les points sensibles et voir quelles dépenses il est possible de diminuer.

Certaines décisions sont prises à ce sujet :

-enveloppe budgétaire d'un montant total de 45 000 francs pour le Président couvrant tous ses frais hors frais de représentation.

- régulariser la situation pour les indemnités en complément de salaire
- le déplacement de M. NEMIA
NEMIA ne sera pas pris en charge par la fédération

Monsieur MESNILDREY demande l'intérêt économique d'avoir un C.E.C au siège fédéral, le coût honoraire étant plus élevé qu'un emploi jeune.

Le Président demande de faire ressortir les projets de développement pouvant être intégrés dans le D.A.S.

Il en ressort les 4 points suivants :

- 1) restructuration fédérale : refonte des 3 entités (baseball, softball et cricket) + Comité Directeur + licences
- 2) restructuration des organes décentralisés : ligues et comités départementaux
- 3) projet de Roissy et développement de l'évènementiel
- 4) évolution et amélioration des nouvelles pratiques : Nouveau public, Nouvelles pratiques

Les 4 chefs de projet sont respectivement

- 1) le Président, Emile TREHET
- 2) Serge BASTIEN
- 3) Olivier CHARLIONNET (fournisseur d'évènementiel pour le site)
- 4) Eric-Pierre DUFOUR (par intérim) assisté de Erwan GODET

Mini Baseball

Exposé des faits par Le Secrétaire Général avec le document envoyé aux membres du comité directeur à l'appui.

Philippe DENIS informe que depuis les interligues 2000 et le congrès des entraîneurs 2000, il a présenté en tant que cadre fédéral le mini baseball comme une activité de la fédération et qu'à priori cela ne semble plus être le cas.

Suite aux attendus présentés par la Commission Juridique, et après débat, le Comité Directeur décide :

L'annulation de la cession de la marque « Mini Baseball » et de l'autorisation d'utiliser le sigle de la Fédération accordées à la société HICAREX.

De confier au Secrétaire Général le soin de réunir, par tous moyens ou procédés légaux, tous les contrats

passés au nom de la Fédération à ce jour, de les étudier en collaboration avec les Commissions Financière et Juridique et de les soumettre au Bureau fédéral pour approbation.

De considérer les termes de tous les contrats en cours qui pourraient, pour quelque cause que ce soit, être soustraits à l'approbation du Bureau fédéral, comme nuls et non avenue.

De confier au Bureau fédéral le soin d'étudier tous les contrats à passer, à partir de ce jour, au nom de la Fédération, en collaboration avec les Commissions Financière et Juridique. Ceux-ci ne pouvant être signés au nom de la Fédération, par le Président TREHET, qu'après approbation par le Bureau fédéral.

D'interdire toute commercialisation de ces matériels livrés par la société HICAREX, non conforme aux normes de sécurité exigées,

De rechercher et réintégrer au siège fédéral les matériels qui auraient pu être livrés par la Fédération malgré la mise en demeure du Secrétaire Général du 18 mai 2001,

De renvoyer à la société HICAREX les 80 exemplaires, non normalisés, déjà reçus et d'exiger, de celle-ci, le remboursement du montant déjà versé pour l'achat de ceux-ci.

Divers

- Les ristournes aux ligues et comités départementaux seront reversées sous forme d'aide au développement Le comité directeur acte sur le fait de mettre le code du sportif sur les licences.

- Les explications sont données aux membres du Comité Directeur sur le retrait du programme triple défi. Il est décidé de maintenir, pour la 1^{ère} année, la phase locale et départementale (information aux clubs dans le prochain envoi général).

- Les finales baseball se dérouleront :
minime : Boe Bon Rencontre
cadet : Les Andelys
junior : P.U.C
Nationale 2 : Compiègne

Pour la finale élite, Montigny est le seul club candidat mais demande la confirmation d'une aide de la fédération de 30 000 F suite aux promesses faites en début de saison étude de la faisabilité.

- rapport de l'IBA du mois de mai 2001

- explication sur les feuilles d'engagement

- Pour la déduction fiscale aux bénévoles, il est demandé à la

Commission Juridique de se renseigner sur ce sujet et d'en informer les clubs.

- Le procès verbal du 1^{er} avril 2001 proposant le Président fédéral au vote de l'assemblée générale du même jour n'a pas été entériné par le Comité Directeur du 10 juin et n'a peut-être pas d'ailleurs été rédigé.

La date du prochain Comité Directeur est fixée au **samedi 13 octobre 2001**, le lieu sera fixé en fonction du club organisateur de la finale Elite baseball .

BUREAU FEDERAL du 19 JUNI 2001

Membres présents :

Président Emile Trehet,
Secrétaire Général Eric-Pierre Dufour,
Secrétaire Général Adjoint Yvon-Marie Bost, Trésorier Patrick Bicaud, Vice-présidents Jean-Marie Meurant, Sébastien Viale, Gérard Moulin, Olivier Charlionet

Membre de droit :

D.T.N Michel Cogne

Excusés :

Trésorier Adjoint Alain Marchi, Vice-président Serge Bastien.

Ouverture de la séance à 20 heures par le Président. Ce dernier demande au Président de la Commission Juridique provisoire Mr. Patrick Tugault de bien vouloir quitter la salle, car il ne souhaite pas sa présence pour l'ouverture du Bureau Fédéral.

Le Président informe qu'il ne signera plus les contrats ou conventions qui seront proposés à la signature sans l'avis des membres du Bureau fédéral et informe que toute facture non accompagnée d'engagement de dépenses ne sera pas payée.

Le Président souligne qu'il a des pièces à transmettre concernant les attendus de la Commission Juridique du 10 juin 2001. L'ensemble du Bureau demande au Président de bien vouloir transmettre ses pièces au Secrétaire Général qui les transmettra à la Commission Juridique pour étude ainsi qu'aux membres du Comité Directeur et qu'un compte rendu sera établi au prochain Comité Directeur.

Mr Viale s'inquiète sur le fait que les chèques qu'il a transmis il y a un mois concernant des prêts et mutations ne soit toujours pas transmis au Trésorier, soit une somme de 1 100 fr.

Le Secrétaire Général rappelle à tous les membres présents que la signature de la Convention d'Objectif a été reportée le 17 juillet ce qui a nécessité la convocation d'un Comité Directeur

d'urgence afin de valider le budget 2001.

Etude du Budget :

Le Trésorier Mr. Bricaud rappelle aux membres l'énorme difficulté à proposer un budget équilibré.

Il est demandé par l'ensemble du Bureau Fédéral, de convoquer une réunion avec France Cricket afin qu'il respecte les plans comptables et les procédures de la fédération, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Mr. Charlionet rappelle qu'il a demandé lors du dernier Comité Directeur, le 10 juin 2001, l'état détaillé des lignes des remboursements des frais et qu'il souhaite qu'il soit présenté au prochain Comité Directeur.

Mr. Viale demande d'ajouter dans l'ordre du jour au moment du budget, d'étudier les réajustements des licences à l'Euro, avec le reste de l'ensemble des prestations de la FFBS.

Le Bureau Fédéral valide le budget prévisionnel 2001, qui sera présenté au vote du Comité Directeur du 30 juin 2001. L'ensemble du Bureau est d'accord pour que tous les élus fassent de gros efforts quand aux dépenses, et qu'il ne sera rien payé sans engagement de dépenses.

Le Bureau demande à ce que le Président intervienne auprès de la CEB afin d'être indemnisé, pour les préjudices occasionnés par le retrait tardif de l'équipe Italienne à la Coupe d'Europe de Baseball à Metz. Le coût est estimé à 70 000 francs.

Le Bureau demande également à ce que le club de Savigny sur Orge s'acquitte d'une indemnité de 20000 francs envers la Fédération pour défaut d'organisation de la Coupe d'Europe.

Les deux propositions seront proposées au vote du prochain Comité Directeur.

Le Bureau fédéral valide l'assimilation des deux joueurs de Savigny le Temple : Adam DREKE et Jonathan DREKE

Il est acté la démission de Mr De Quillac de la Présidence de la Commission Fédérale des Terrains de la FFBS.

Le Président informe le Bureau du courrier de Mr. Gay, Président du CTOS de Nouvelle Calédonie, s'inquiétant du non versement de l'intégralité de l'aide financière accordée par le Ministère au Cricket Traditionnel. Le Président souligne qu'une partie de la somme avait été bloquée en attente du retour des licences.

Le Président présente la proposition de contrat de partenariat de la société Forelle BV. Après différentes remarques et comme prévu lors du dernier Comité Directeur, l'ensemble du Bureau souhaite à ce que ce contrat soit transmis à la Commission Juridique pour étude.

Le Président présente la proposition du contrat de partenariat de la société Hicarex concernant le matériel Mini Baseball. Après différentes remarques et comme prévu lors du dernier Comité Directeur, l'ensemble du Bureau souhaite à ce que ce contrat soit transmis à la Commission Juridique pour étude. Néanmoins l'ensemble du Bureau souhaite que ce dossier soit traité si toutes les pièces demandées lors du dernier Comité Directeur sont présentées et validées. Le Président rappelle qu'il transmettra comme il l'a indiqué en début de séance toutes les pièces demandées.

Plusieurs membres s'inquiètent néanmoins du peu de retombées financières des deux contrats présentés et souhaite être très vigilants sur leur étude.

Le Secrétaire Général Eric-Pierre Dufour souligne à son Adjoint Mr. Bost qu'il est toujours dans l'attente du PV de l'AG 2001 et ce malgré trois relances. Ce dernier lui promet pour le vendredi 22 juin.

Ratification des membres de la Commission Juridique :
Eric MESNILDREY, Christine FREY, Gérard MOULIN, Olivier DUBAUT

Le Secrétaire Général demande à ce que soit établi l'ordre du jour.

Ordre du jour du Comité Directeur du 30 juin 2001 :

- Ouverture par le Président
- Approbation des PV des Bureaux des 10 et 19 juin 2001
- Approbation du PV du Comité Directeur du 10 juin 2001.
- Constitution des Commissions Discipline et Discipline d'appel
- Compte rendu de la Commission Juridique sur les dossiers en cours et avis sur les propositions des contrats présentés en Bureau
- Présentation et vote du Budget 2001.
- Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le vote du Budget 2001.
- Validation sur les amendes concernant les Coupes d'Europe
- Création de la Commission Événementiel
- Rapport de la DTN sur les filières du Haut Niveau 2001-2004
- Divers.

Les sujets étant épuisés, le Président clôt le Bureau Fédéral à 1 heure 30.

COMITE DIRECTEUR du 30 JUIN 2001

Présents :

Emile TREHET, Alexandra BOISSELIER, Patrick BRICAUD, Olivier CHARLIONET, Eric-Pierre DUFOUR, Christine FREY, Roger GRIMAUULT, Alain MARCHI, Matthieu LAURENT, Jean-Marie MEURANT, Gérard MOULIN, Eric MESNILDREY, Thomas NAGEL, Nathalie PARKER, Fabien PROUST (après-midi), Davy SOUSSAINTJEAN, Michel COGNE DTN

Excusés :

Pascal BARAN, Serge BASTIEN, Yvon Marie BOST, Fabien CARRETTE, Eric DUFOUR, François MAYS, Denis Didier ROUSSEAU, Docteur SARNIGUET, Sébastien VIALE.

Absents :

Sandy BEZAULT, Didier MARCHOIS

Démissionnaire :

Jean-Claude CLETTE

Invités :

Patrick TUGAULT, Président de la commission fédérale juridique
Secrétaire de séance : Céline BERTON

Ouverture de la séance à 10 h15

Le Président souhaite que les membres du comité directeur soient tous unis et collaborent dans la transparence. Il demande une implication de tout le monde et plus particulièrement des vice-présidents. De plus, il informe qu'il faut absolument se pencher sur le budget pour être à l'équilibre sur les fonds propres.

Le Secrétaire Général précise qu'il est impératif de prendre une position sur le budget. En effet, c'est le Directeur des Sports qui a souhaité que le comité directeur se réunisse avant les vacances en particulier, pour aborder ce sujet.

Vote des procès verbaux du bureau et comité directeur :

Approbation du PV du comité directeur du 10 juin 2001 à l'unanimité avec les points suivant à modifier ou ajouter :

- au sujet d'info balles, le vote portait sur la modification du format et non sur la parution en kiosque en 2002 (pour un coût identique).

- Mr MESNILDREY avait demandé l'intérêt économique d'avoir un C.E.C au siège fédéral, le coût horaire étant plus élevé qu'un emploi jeune.

Approbation du PV du bureau 19 juin 2001 avec une abstention avec les points suivant à ajouter ou modifier :

- pour l'enveloppe de 11 000 F non encaissée pour des prêts et mutations, il est précisé qu'il ne s'agit en fait que de 1 100 F et que l'enveloppe a bien été retrouvée.

- il est demandé que soient précisés les noms des 2 joueurs assimilés (Savigny le temple : Adam DREKE et Jonathan DREKE)

- il faut indiquer les noms des membres de la commission juridique

Le PV du bureau du 10 juin 2001 sera envoyé à tous les membres du comité directeur très prochainement.

Constitution des commissions discipline et discipline d'appel

Le Secrétaire Général informe que lors du prochain comité directeur il y aura un vote pour la commission de discipline dopage, et pour la commission de discipline d'appel dopage.

Mme FREY insiste sur la nécessité et l'importance de la commission d'appel pour le bon fonctionnement de la FFBSC. Mr TUGAULT précise qu'à l'heure actuelle toute amende supérieure à 1 000 F et/ou plus de 4 matchs de suspension implique une instruction disciplinaire.

Ces 2 commissions doivent être composées de 5 membres chacune : 2 membres du comité directeur et 3 autres personnes ayant présenté leur candidature.

Résultats des votes :

Commission discipline : commission discipline d'appel :

E-P DUFOUR	14 voix
E. MESNILDREY	14 voix
F. MAYS	14 voix
G. MOULIN	14 voix
P. BIENFAIT 1	3 voix
A. MOUILLAC	14 voix
G. BRUT	14 voix
Mr BERTHAUD	14 voix
J. MOUILLAC	14 voix
M.M. BISSEY	14 voix

Président de la commission discipline :

Patrice BIENFAIT :

11 voix pour, 3 voix contre

Président de la commission discipline d'appel :

Eric MESNILDREY :

11 voix pour, 3 voix contre

Ces listes seront transmises au ministère et au CNOF.

Mr TUGAULT informe que la commission juridique enverra les droits et devoirs aux Président de ces commissions.

Le trésorier, Patrick BRICAUD tient à faire remarquer qu'il n'est pas prévu pour l'instant de budget pour le fonctionnement des 2 commissions.

Commission juridique

Le Président de la Commission Fédérale Juridique tient le Comité Directeur informé sur les activités réalisées par sa Commission depuis le Comité Directeur du 10 juin, et notamment :

- Inscriptions en Championnat 2002 :

Suite à l'exposé de la Commission Fédérale Juridique et après débat, le Comité Directeur décide à l'unanimité que :

Les inscriptions pour les championnats Elite et de Nationale 1 pour l'année 2002 ne seront acceptées que si toutes les conditions d'engagement prévues aux annexes des Règlements Généraux des Epreuves Sportives sont remplies.

Aucune dérogation ne sera accordée, excepté pour ce qui concerne l'homologation des terrains, l'année 2002 étant considérée comme une année de transition pour ce qui les concerne.

- Droits et devoirs des Commissions Fédérales :

Le texte intéressant les Présidents de Commission n'ayant pas reçu d'avis négatif de la part des membres de la Commission Juridique, sera expédié, à la diligence du Secrétaire Général, à tous les Présidents de Commissions en exercice, ainsi qu'aux membres du Comité Directeur fédéral.

- Affaires déléguées :

Les affaires et dossiers délégués à Messieurs MESNILDREY et MOULIN, en cours d'instruction seront présentés lors du prochain Comité Directeur.

- Textes fédéraux :

Le Président de la Commission Juridique informe les membres du Comité Directeur que tous les textes fédéraux à jour (295 pages) ont été remis, d'une part au Secrétaire Général, et d'autre part au Directeur Technique National, aux fins de communication, à la diligence de ceux-ci, aux membres du Comité Directeur, aux Présidents de Commissions fédérales et aux intervenants et salariés de la DTN.

Le Président de la Commission Juridique souligne qu'il appartiendra au Bureau fédéral de définir le prix de vente de ces documents, qui devront être disponibles, tant en consultation, qu'à la vente.

- Règlement disciplinaire Dopage :

Le projet de Règlement disciplinaire dopage réalisé par le Président de la Commission a été soumis aux services juridiques du Ministère de la Jeunesse et des Sports et du Comité National Olympique et Sportif Français.

Dès retour de leurs avis, la Commission se réunira pour établir le texte définitif qui sera présenté au comité Directeur afin d'être votés par la plus proche assemblée générale réunie à titre extraordinaire.

- Textes sur dons et legs et remises d'impôts sur frais :

La Commission a fait parvenir au Trésorier Général l'ensemble des textes officiels concernant ces points. Une communication sera faite, à sa diligence, auprès de tous les membres de la Fédération.

- Contrat FORELLE B.V :

Suite à l'avis communiqué par la Commission Juridique et après débat, le Comité Directeur décide à l'unanimité :

De confier au Secrétaire Général et au Directeur Technique National la renégociation des termes d'un véritable contrat, prenant en compte les recommandations de la CFJ et comprenant un détail plus important des diverses disciplines,

De soumettre ce contrat au Trésorier Général pour avis sur les points comptables et financiers, et à la CFJ pour avis juridique,

De donner délégation expresse au Président TREHET de signer ce contrat ainsi réalisé, à la demande du Secrétaire Général.

Interventions :

Suite à la remarque de Mme PARKER, il est demandé que les prochaines négociations tiennent compte du softball car pour le moment ce contrat est exclusivement baseball. Mr NAGEL demande qu'il en soit de même pour les arbitres et demande s'il est possible d'avoir une balle officielle fédération.

Concernant la publicité sur le site Internet, Mr CHARLIONET demande que soit précisé s'il s'agit uniquement de publicité ou d'un lien avec cette société.

La question est posée sur la commission de 10 591.18 F accordée à Christophe ASTRUC.

Il est demandé la possibilité d'étudier le contrat ou la convention signé entre la FFBSC et Mr ASTRUC.

- Contrat HICAREX :

Suite à l'avis communiqué par la Commission Juridique et après débat, le Comité Directeur décide à l'unanimité :

De confier au Secrétaire Général et au Directeur Technique National la renégociation des termes d'un véritable contrat, prenant en compte les recommandations de la CFJ,

De soumettre ce contrat au Trésorier Général pour avis sur les points comptables et financiers, et à la CFJ pour avis juridique,

Que ce contrat ne pourra être signé qu'après une nouvelle présentation au Comité Directeur.

- Contrat EUROVOX :

A la demande du Secrétaire Général, le Comité Directeur décide à l'unanimité : De faire étudier ce contrat, en urgence, par le Trésorier Général et Monsieur Matthieu LAURENT, pour sa partie technique. (Il sera demandé un PV de recette),

De faire étudier, à la demande du Secrétaire Général, ce contrat par la CFJ,

De donner délégation expresse au Président TREHET de signer ce contrat ainsi réalisé, à la demande du Secrétaire Général.

- Ligue Ile de France :

Le Président de la Commission Juridique informe le Comité Directeur du suivi de l'affaire de vol de chèquiers et d'usage frauduleux de certains chèques appartenant à la Ligue Ile de France. La Banque procède à une enquête en collaboration avec les services de police concernés. Ce point est considéré comme classé par la Commission Juridique pour ce qui la concerne.

Points divers

- Il est demandé que tous les documents de l'envoi général soient en copie aux membres du comité directeur. Les listes de haut niveau softball devront être envoyées lors du prochain envoi.

- Mr MARCHI demande qu'il y ait une réflexion surtout au niveau des régions concernant les feuilles de match.

- Mr CHARLIONNET souligne le fait que les coaches ne connaissent pas les RGES et qu'il serait bien d'y remédier. Mr TUGAULT informe que les RGES sont disponibles à la fédération sur disquette.

Il est demandé que ces documents soient disponibles sur le site de la fédération et de les distribuer lors du congrès des entraîneurs.

Possibilité d'inclure certains de ces textes dans le manuel du dirigeant.

- Mr LAURENT demande d'être tenu informée avant l'impression des documents tels que les feuilles de scorage pour pouvoir apporter les dernières modifications.

- Mr LAURENT demande des informations (région, départements, ville, cabinet d'étude) sur le projet de Roissy. Le Directeur Technique National répond que le dossier suit son cours et une réunion doit être fixé entre les 5 entités.

- Mme FREY demande au Secrétaire Général d'envoyer un courrier de félicitations au comité d'organisation de la CEB en lorraine pour le travail effectué au niveau des écoles et des jeunes et tient à souligner la disponibilité et la gentillesse des internationaux Français sous les couleurs de Savigny.

Il en ressort qu'une étude doit être fait par la COPRODE sur la possibilité de

réaliser des photos ou autres pour les dédicaces des joueurs et joueuses des équipes de France.

- Il est demandé au Président comment s'est déroulée l'inauguration du terrain de Luneville.

Le Président indique qu'il n'a pas assisté à l'inauguration n'étant pas au courant de celle-ci.

Mme FREY demande également si la secrétaire du Président était présente à titre personnel ou si elle avait été mandatée ; et si oui sur quelle ligne budgétaire. Le Président souligne que sa secrétaire s'est déplacée en train à ses frais et à titre personnel

- Au sujet du cricket traditionnel, le Comité Directeur s'inquiète de la négociation financière passée entre le Président de la FFBSC, Emile TREHET, et le Président de la Nouvelle-Calédonie, Monsieur NEMIA NEMIA.

Il faut absolument régulariser la situation concernant la somme de 100 000 F attribuée par Madame la Ministre. Il faut être prudent par rapport au ministère et être très vigilant sur les compensations financières. Le chèque sera envoyé en Nouvelle-Calédonie dès mardi 3 juillet 01. À la demande qui lui est faite sur le paiement d'une seule partie de la somme attribuée, le Président indique que c'est le montant correspondant aux licences que la Nouvelle-Calédonie devait prendre. Le Président de la commission juridique s'interroge sur le montant des licences ainsi accordées. Cette tarification spéciale n'ayant jamais été votée en Assemblée Générale. Le Président précise qu'il ne s'agit pas de licences mais de cartes sport de battes.

Le Directeur Technique National informe les membres du comité directeur que cette somme est déjà passée dans le compte de résultat 2000 approuvé par l'assemblée générale.

Si le projet de développement n'est pas commun entre la FFBSC et le cricket traditionnel, il n'y aura pas de tacite reconduction de la part du Ministère.

- Le Secrétaire Général informe les membres du comité directeur que dans cette transaction la fédération n'était qu'un intermédiaire et s'interroge sur la lettre de Mr GAY, Président du Comité Olympique de Nouvelle Calédonie concernant le non versement de l'intégralité de la subvention.

Le Président informe les membres du CD que la décision de ne verser qu'une partie de la subvention accordée émane d'un accord entre lui et Mr NEMIA NEMIA et ce à titre personnel.

- Le renouvellement du contrat ELONEX pour la maintenance informatique n'étant pas encore signé, il sera présenté au prochain bureau fédéral et ce dernier mandatera le Président pour le signer.

- Le contrat de travail de Mademoiselle Sophie ARNAUD est accepté à l'unanimité avec une modification à apporter sur le lieu de travail.

- Le Directeur Technique National fait part du contrat passé avec ADIDAS . Cette société va monter un site d'achat de matériel sportif.

-Présentation de la convention signée entre la DTN, le Président et Mr BRUMANT, passée afin d'assurer le développement de nos disciplines en Guadeloupe.

Rapport au Secrétaire Général :

Suite aux décisions du Comité Directeur du 10 juin 2001 et du Bureau fédéral du 19 juin 2001, le Président de la Commission Fédérale Juridique :

Après avoir consulté les membres de sa Commission,

Après avoir vu le Service des Affaires Juridiques du Ministère de la Jeunesse et des Sports, qui a validé la procédure et les conclusions de ce rapport,

Après avoir exposé l'historique du problème, ses causes structurelles et ses conséquences pour le devenir de la Fédération,

Après avoir souligné qu'il n'existe à l'heure actuelle que deux solutions pour sortir de la crise provoquée par les agissements du Président TREHET : la démission de celui-ci ou l'engagement d'une procédure disciplinaire et judiciaire à son encontre,

Après que le Président TREHET ait refusé de donner sa démission qui lui était demandée par l'ensemble des membres du Comité Directeur par 15 voix pour et une contre,

Expose, dans le détail, les termes du rapport de la Commission Fédérale Juridique, en reprenant aux points considérés, les éléments fournis en défense par le Président TREHET.

Lors de l'exposé des faits par le Président de la commission juridique, le Président TREHET annonce qu'il portera plainte à l'encontre de Mr TUGAULT pour diffamation. Il affirme avoir toujours agité dans l'intérêt de la fédération et que ce ne sont que des querelles de personnes.

Mme FREY tient à préciser que c'est le comité directeur qui a diligenté la commission juridique pour les intérêts de la fédération, et qu'il ne s'agit pas de querelles de personnes.

Le Président TREHET menace les membres du comité directeur : « si je coule, je coulerai la fédération ».

Le Secrétaire Général indique que toute société ou personne extérieure à la fédération n'a pas à s'immiscer dans les affaires internes de la FFBS et que la lettre recommandée qui lui a été adressée par la société HICAREX n'est pas acceptable.

Mr TUGAULT informe que les rapports de la commission juridique sont à usage interne et ne comprennent pas comment le président puisse répondre par l'intermédiaire de la société HICAREX avec des documents issus de ceux-ci, à l'appui.

Le Président dit qu'il se défendra au pénal car il est accusé de faits pour une société dont il ne fait pas partie. Il explique que la carte de visite à son nom pour la société HICAREX a été faite dans le but d'accroître la crédibilité de ladite société.

De nombreuses questions sont posées au Président sur les différents contrats proposés par la société HICAREX. A toutes celles-ci, le Président répond qu'il n'est pas au courant, qu'il n'a rien vu car il faisait entièrement confiance à Mr BOST (Secrétaire Général jusqu'au 21/04/04). Il rejette l'entière responsabilité sur Mr BOST.

Mr TUGAULT intervient pour indiquer que si tout a donc été fait à « l'insu de son plein gré » il fait ainsi la preuve, d'une certaine façon, de son incompétence. Le Président demande à ce qu'il soit indiqué que « Mr TUGAULT se fout de sa tête »

Mr MESNILDREY s'interroge quant aux propositions de contrat avec la société HICAREX qui deviennent de plus en plus acceptables avec le temps. Il met en adéquation la cogérance du fils du Président avec le fait qu'aucun appel d'offre n'a été réalisé et d'où un problème de protection.

Mr TUGAULT précise que ce dernier contrat voit apparaître un montant de 50 000 F pour ce qui était cédé précédemment gratuitement (FFBSC et mini baseball). Cette façon de procéder portait bien atteinte aux intérêts supérieurs de la fédération et sont constitutifs de faute à la morale et à l'honneur. Il précise qu'un des points du contrat est encore gratuit.

Pour ce qui concerne les brochures et bons de commande pour la société HICAREX, le Président précise que selon les dires de Mr BOST, un salarié de la fédération a été rémunéré pour réaliser les brochures et que ce travail a été fait lors de ses horaires de travail.

Le Président menace une nouvelle fois les membres du comité directeur : « si vous voulez être avec la commission juridique, vous serez assignés en justice comme son Président »

Le Secrétaire Général demande de voter la motion suivante : toute personne du comité directeur qui désire assigner quelqu'un en justice doit le faire à titre personnel et non au titre de la fédération. Pour ce faire, elle devra démissionner d'abord de ses

mandats électifs. Si la décision du tribunal lui donne raison, elle pourra réintégrer ses fonctions.

Résultat du vote de la motion : 15 pour 1 abstention

Mme FREY demande au Directeur Technique National ce que pense le Ministère de cette situation. Ce dernier ayant un devoir de réserve ne peut pas répondre directement et ce qui lui importe dans l'immédiat c'est que les équipes de France partent aux championnats d'Europe et que pour l'instant la convention d'objectifs n'est toujours pas signée.

Le Secrétaire Général précise que le Ministère est au courant et que ce n'est pas sûr que le 17 juillet 2001 la convention d'objectifs soit signée. L'Etat estime que c'est le comité directeur qui est décisionnel et que ce dernier doit prendre ses responsabilités.

Mr CHARLIONET demande au Président de prendre clairement position plutôt qu'à la demande des membres du comité directeur. Dans l'intérêt de la fédération, cette démission et sortie du Président serait la plus correcte. Il souligne également qu'il a été mandaté par le Président sur l'évènementiel, et qu'il a beaucoup de mal à fédérer les gens sur l'image du Président.

Mr MARCHI précise que si le Président ne souhaite pas démissionner, il faut que le comité directeur vote sa démission. Le Ministère ne donnera pas d'argent si le Président ne fait pas quelque chose.

Le Secrétaire Général précise que le comité directeur ne peut pas démissionner le Président.

Le Président refuse de démissionner car pour lui les attendus ne sont pas graves et ira au Ministère avec un avocat. De plus, il dit qu'il assignera Mr BOST en justice.

Le Secrétaire Général demande au Président de démissionner si il va au Ministère accompagné de son avocat, car il pourrait y avoir une confusion entre sa représentativité en tant que Président de la FFBS et son action engagée à titre personnel.

Mr LAURENT précise qu'il ne sert à rien de s'avancer sur ce terrain, le Président disposant d'un délai de 2 mois durant l'instruction de l'affaire.

Le Président refusant de démissionner, il est demandé aux membres du comité directeur de se prononcer, à titre indicatif, sur la démission du Président.
vote : pour la démission : 15 contre la démission : 1

Suite aux attendus présentés par la Commission Fédérale Juridique, et

après débat, le Comité Directeur décide :

- de retirer, à titre de mesure administrative conservatoire, toute délégation de pouvoir au Président TREHET, à l'exception des compétences de représentation en justice prévues à l'article 17 des statuts, et des délégations expresses accordées par le Bureau fédéral restreint, le Bureau fédéral ou le Comité Directeur fédéral en vue de signer les documents, courriers, pièces ou contrats qui lui seront soumis par ces instances,
vote : pour : 15 contre : 1

- de désigner le Président de la Commission Fédérale Juridique, Monsieur Patrick TUGAULT, comme Représentant de la Fédération chargé de l'Instruction des affaires disciplinaires,
vote : pour : 13 - abstentions : 1 contre : 2

- de mandater le Représentant de la Fédération chargé de l'Instruction des affaires disciplinaires en vue d'instruire un dossier complet sur les actions du Président TREHET, et afin de transmettre un rapport au Président de la Commission Fédérale de Discipline, dans le délai de 2 mois à compter de ce jour, pour suivi,
vote : pour : 11 nul : 1 contre : 3

- de donner un délai au Président TREHET afin de lui laisser le temps de prendre attache avec ses conseils, et de lui offrir la possibilité de démissionner. Ce délai se terminera le jour ou le rapport du Représentant de la Fédération chargé de l'Instruction sera remis au Président de la Commission Fédérale de Discipline pour suivi,

- d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre du Président TREHET à partir de la date de remise du rapport du Représentant de la Fédération chargé de l'Instruction au Président de la Commission Fédérale de Discipline pour suivi.
Vote : pour : 9 abstention : 4 contre : 2 (1 absent)

BUDGET

Après le Comité directeur du 21 avril 01, la responsable administrative a remarqué la disparition, le 23 avril 01, d'une caisse pour un montant d'environ 3 500 F en liquide (ont été retrouvés qu'environ 500 F), ainsi que la valise navette fédérale, concernant les justificatifs des pièces comptables.

Présentation par le Trésorier du budget prévisionnel 2001, qui a été étudiée au bureau fédéral du 19 juin 01.

Il souligne qu'afin de garder une certaine cohérence et continuité, il est préférable de garder un budget aux alentours de 3 millions de francs. Par contre, les ristournes ne seront pas maintenues cette année. Il précise que

les dettes doivent être assumées sur les fonds propres.

Au niveau des 140 000 F budgétés en sponsoring cela reste hypothétique.

Mr MOULIN précise qu'il est important de continuer à recouvrer les créances dues à la FFBS. Malgré tout, il est impossible de prévoir des amendes ou dettes.

Le Trésorier insiste sur le fait que le budget doit être en adéquation avec le nombre de licenciés (sur 8 000 licenciés et non sur 12 000).

Certains membres du comité directeur s'étonnent de la somme dépensée par la COPRODE et aimeraient des explications sur certaines dépenses. Mr BOST n'étant pas présent, le sujet n'est pas approfondi.

Le Directeur Technique National souligne le fait qu'il est en négociation avec l'INSEP afin des payer les factures des pensions et des stages des équipes de France ultérieurement. En effet, la subvention ne sera touchée que 5 semaines après la signature de la convention d'objectifs (17 juillet).

Le sujet du cricket est abordé pour savoir si la fédération peut espérer quelque chose du cricket. Le Secrétaire Général informe que les membres du comité directeur devront prendre une décision ferme pour le cricket car la situation au niveau des licences, affiliations et cotisations n'est pas claire du tout.

Le Secrétaire Général souligne qu'en raison des difficultés financières, la priorité est donnée au fonctionnement du siège fédéral ce qui implique la restriction des envois généraux.

Vote du budget à l'unanimité

Vote à l'unanimité de la délégation représentant la fédération au Ministère le 17 juillet 01
Secrétaire Général, Trésorier et Mr MOULIN

La date d'une assemblée générale extraordinaire est arrêtée au samedi 1^{er} décembre 01, avec à l'ordre du jour :

- Règlements, statuts, RGES, réglementation de dopage.
- Vote du budget / réalisé
- Réglementation dopage
- Préparation de l'AG établie vers la mi-mars (17 mars 2002)

Il est demandé que soit établi un calendrier annuel avec les dates importantes.

Mr CHARLIONET propose de réduire le nombre des membres du Comité Directeur pour un travail plus efficace. Ainsi lorsqu'une personne est démissionnaire, celle-ci n'est pas remplacée.

Cette modification étant statutaire, elle ne peut être votée que lors d'une AG.

Dédommagement de la CEB :

Le comité directeur vote à l'unanimité le fait de demander 70 000 F de dédommagements à la CEB pour la non-participation au dernier moment de l'équipe de MODENE (Italie). De plus, il est voté par 14 voix pour et 2 abstentions le fait de demander une aide à l'organisation au club de Savigny (91) de 20 000 F.

Il faut demander au club de Montpellier une estimation du préjudice causé par la non-participation d'une équipe, afin d'en faire la demande à la CEB au même titre que la coupe d'Europe en Lorraine.

DIVERS

La commission événementielle sera créée lors du prochain Comité Directeur après une réflexion sur le but et les missions.

Ratification par le bureau fédéral de la commission juridique

Membres de la commission : Eric MESNILDREY, Christine FREY, Gérard MOULIN et Olivier DUBAUT.

Vote : 14 pour 2 abstentions

Présentation des filières de Haut Niveau par le Directeur Technique National.

La validation de ces filières se fait pour chaque olympiade.

Ouverture du pôle France Softball à Boulouris sur le thème du lanceur et la formation des entraîneurs de septembre 2001 à juin 2002. l'ouverture permanente de pôle se fera en septembre 2002.

Le trésorier aborde le passage à l'euro. Lors de l'AG extraordinaire il faudra faire acter tous les nouveaux prix en euro, avec pour certains une réévaluation par rapport au cours de la vie.

Le Secrétaire Général précise que Mr VIALE souhaite profiter du passage à l'euro pour réévaluer les prix des prêts et mutations.

Le comité directeur acte sur le fait avec 14 voix pour et une abstention.

Le comité directeur acte sur le fait d'essayer d'organiser les finales baseball 2001 à Pershing, en gardant la possibilité du terrain de Montigny pour 2002. Reste à savoir quelle serait la structure support de l'organisation pour cette année

Clôture du Comité Directeur à 18 heures



2001

Fédération Française de Baseball, Softball & Cricket

2001

N°3

PROCES VERBAUX

Juillet 2001

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**BUREAU FEDERAL
RESTREINT
du 9 JUILLET 2001****Présents :**

Gérard MOULIN vice-Président,
Eric-Pierre DUFOUR Secrétaire
Général,
Yvon-Marie BOST Secrétaire Général
Adjoint,
Patrick BRICAUD Trésorier,
Michel COGNE DTN

Présence Téléphonique :

Jean-Marie MEURANT

L'objectif du Bureau restreint étant de préparer la réunion concernant la signature de la Convention d'Objectif du 17 juillet 2001 au Ministère de la Jeunesse et des Sports et d'expédier les affaires courantes.

Début de la réunion à 19 heures 15.

Il est fait état de l'émission de France 2 télévision du 5 juillet dernier dont un des sujets concernait le dopage. Lors de cette émission la journaliste a présenté une personne masquée en présence de la mère de ce dernier qui soi-disant faisait partie de l'équipe de France de baseball et qui avouait prendre de la créatine et être prêt à passer à des produits plus forts afin de pouvoir aller jouer au Etats-Unis dans un circuit professionnel.

Plusieurs éléments laissent penser à une mauvaise interprétation du sport de la part de la journaliste. Le DTN explique que le Ministère l'a entendu sur ce sujet et il lui a été demandé de faire toute la lumière sur cette affaire.

Le Bureau décide de mener deux actions :

- au niveau de la DTN, les cadres techniques Baseball vont mener une enquête sur les équipes de France Baseball Junior et Senior.
- Au niveau fédéral, le Président de la COPRODE est missionné pour contrôler auprès de la journaliste de France 2 télévision :
- si la discipline du sportif est bien le Baseball

- et si elle a effectué des vérifications auprès du Ministère, de la Fédération ou sur le site Internet des athlètes de haut niveau, sur le statut du joueur interviewé.

A l'issu des rapports, une synthèse sera adressée aux membres du Comité Directeur, afin de définir la position à prendre et les actions à mener pour rétablir la vérité sur ce sujet.

Le DTN expose les sujets abordés lors de la réunion médicale du 03 et 04 juillet, provoquée à son initiative et déplore une nouvelle fois avoir eu à initier l'ensemble de la Convention Médicale avec le MJS, sans disposer d'aucun rapport, malgré ses demandes sur les missions effectuées par les médecins et kinés auprès des Equipes de France depuis 1998.

Il explique les conflits qu'il a rencontré avec le coordinateur des Kinés de la fédération, Monsieur Gilles OMNES et de sa volonté de ne plus faire appel à lui. Il explique aux membres du Bureau que ces quatre dernières années aucun Comité Directeur n'a statué sur les membres de la Commission Médicale Nationale, et que le coordinateur des Kinés n'est engagé par aucune convention ou contrat avec la fédération.

Le DTN déplore que Monsieur OMNES ait fait en sorte que le Médecin de l'INSEP, son supérieur hiérarchique professionnel, soit intervenu personnellement sur un problème fédéral interne et ce à plusieurs échelons du Ministère, ce qui dans notre situation actuelle n'a pas amélioré notre image de marque.

Pour ce qui concerne la Commission Fédérale Médicale, seul le Président de cette Commission, le Docteur PIRRE a été nommé par le Comité Directeur du mois de novembre 2000,

Le Bureau Fédéral s'interroge :

- sur la nomination du Médecin Fédéral (le Docteur SARNIGUET, élu au Comité Directeur au cours de l'A.G. du 01 avril 2001 ne dispose actuellement d'aucun mandat)
- la constitution de la Commission Fédérale Médicale n'a jamais été ni proposée ni validée par une délibération du Comité Directeur.

En conséquence le Bureau décide de mettre cette question à l'ordre du jour du prochain comité directeur fédéral et de lancer un appel à candidature selon les dispositions réglementaires, au poste de Médecin Fédéral, de fait, il sera signifié par le Secrétaire Général au Docteur SARNIGUET, que celui-ci ne dispose d'aucun mandat légal, qu'il doit s'abstenir de toute initiative ainsi que restituer au siège fédéral, le téléphone portable mis à sa disposition et faire acte de candidature selon la procédure pour le prochain Comité Directeur.

Le DTN informe le Bureau qu'une réunion bilan DTN et Médecins et Kinés intervenus sur les Equipes de France sera organisée le 11 septembre prochain.

Le Bureau autorise le Secrétaire Général à solliciter auprès de l'IBAF, la nomination d'un scoreur de niveau International pour les prochains Championnats du Monde de baseball en novembre 2001 à Taiwan. Le Bureau propose Madame Christine Frey. Si l'IBAF donne une suite favorable à la requête de la France, le scoreur se déplacera avec la délégation, son séjour étant pris en charge par l'organisation de la compétition.

Le CD 75 a répondu à la sollicitation du Comité Directeur du 30 juin 2001, sur l'organisation éventuelle de la finale Elite de Baseball 2001. Il est demandé au DTN de provoquer une réunion de travail de préparation avec le Président de la Ligue IDF, le Président du CD 75, le vice-président chargé du Baseball Jean-Marie MEURANT, le vice-président chargé de l'événementiel Olivier CHARLIONET, le Secrétaire Général et le Trésorier de la FFBS. Une deuxième réunion plus technique sera provoquée. Il est demandé à ce que ce dossier soit bouclé pour fin août dernier délai.

Le Secrétaire Général confirme que le siège est à la recherche d'une secrétaire administrative pour pourvoir le poste vacant. Le Bureau mandate le Secrétaire général pour engager les démarches nécessaires et lui donne les pouvoirs à l'unanimité pour embaucher sur un contrat emploi jeune, le profil recherché.

Le Trésorier informe les membres du Bureau sur les problèmes qu'il rencontre avec les commandes de fournitures. Malgré plusieurs recommandations, la secrétaire du Président, qui a la charge de cette tâche, a passé une commande d'un montant de 11000 francs sans l'accord du Trésorier. Ce dernier demande à ce que le Bureau prenne une décision.

Le Bureau donne son aval au Trésorier pour adresser un courrier à la secrétaire du Président pour lui signifier sa négligence.

Le Secrétaire Général informe le Bureau qu'à l'issue du Comité Directeur du 30 juin 2001 il a réuni le personnel pour les informer de la situation et des incidences éventuelles sur le fonctionnement du siège. Malgré la note de service du 2 juillet 2001 (voir note jointe) informant les membres du personnel sur le fait que tous les courriers émis par le Président devaient avoir l'aval du Secrétaire Général, voire d'un élu, suite aux décisions du Comité Directeur du 30 juin 2001, la secrétaire du Président a rédigé pour ce dernier le 3 juillet 2001 un courrier à l'attention de Monsieur NEMIA NEMIA (voir courrier joint) s'engageant sur le versement de la subvention allouée par le Ministère au Cricket Traditionnel, sans en informer les personnes responsables.

Le DTN informe les membres du Bureau du courrier rédigé par la secrétaire du Président, à l'attention de Mr. CANEVAS, adjoint au Directeur des Sports (réf. : ET/NP209/) daté du 29 juin 2001 (voir courrier joint) du Ministère de la Jeunesse et des Sports accompagnant sa notation. Le DTN démontre (voir cf. jointes) que ce courrier a été antidaté comme le prouve les copies d'écran sur la date de création du fichier du système informatique de la FFBS, est une fraude.

Les membres du Bureau trouvent ces faits constitutifs de fautes graves. Ils demandent au Secrétaire Général de convoquer la secrétaire du Président à un entretien préalable dans le cadre d'une procédure de licenciement.

Le Secrétaire Général informe les membres du Bureau que suite aux dispositions du Comité Directeur du 30 juin 2001, il a pris contact avec la société HICAREX afin de travailler sur une nouvelle proposition de contrat.

Jean-Marie MEURANT informe qu'il avait par le passé adressé une proposition sur un produit similaire au Mini Baseball offrant tous les gages de sécurité et dont le prix était nettement inférieur à celui proposé par la société HICAREX. Il regrette de n'avoir jamais eu de retour. L'ensemble des membres lui demande d'adresser à nouveau cette proposition.

Jean-Marie MEURANT s'interroge sur la brochure qui accompagne le produit Mini Baseball de la société HICAREX sur laquelle figure le logo de l'IBAF et celui de la FFBS.

Yvon Marie BOST lui rappelle qu'il s'agit des premiers Kits envoyés il y a quelques mois. De plus il souligne que la société peut diffuser son produit sans passer par la fédération.

Il est rappelé que dans cette démarche ni le logo de la FFBS, ni celui de l'IBAF ne doivent figurer tant qu'aucun contrat n'est établi.

Jean-Marie MEURANT se félicite du bon comportement de l'équipe de France de Baseball Juniors au championnat d'Europe en Espagne qui obtient de très bons résultats. L'ensemble du Bureau se joint à lui.

Le Bureau acte sur le fait que ce sera le Secrétaire Général qui conduira les négociations sur la convention d'objectifs du 17 juillet 2001 au Ministère. Le Trésorier interviendra sur les questions concernant les budgets et Monsieur Moulin sur les éventuelles questions concernant la situation actuelle de la Fédération.

Le DTN explique au Bureau le déroulement de la réunion portant sur la Convention d'Objectifs du 17 juillet 2001. Il est convenu de faire un dernier point récapitulatif le mardi matin. La réunion au Ministère étant programmée pour ce jour à 14 heures 30.

Le Bureau autorise le Secrétaire Général à assurer la gestion de la vie courante du siège fédéral et de prendre les décisions qui en découlent.

Fin de la réunion à 21 heures 30



2001

Fédération Française de baseball, Softball & Cricket

2001

N°4**PROCES VERBAUX****Août/Septembre 2001**

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**BUREAU FEDERAL
TELEPHONIQUE
du 11 AOUT 2001****Par téléphone :**

Yvon-Marie BOST Secrétaire Général adjoint,
Patrick BRICAUD Trésorier,
Jean-Marie MEURANT vice-Président,
Gérard MOULIN vice-Président,
Alain MARCHI Trésorier adjoint.

Présents :

Eric-Pierre DUFOUR
Membres du Comité Directeur
Nathalie PARKER

Non joignables :

Emile TREHET Président
Olivier CHARLIONET vice-Président
Serge BASTIEN vice-Président
Sébastien VIALE vice-Président.

Devant l'urgence, il a été joint les membres du Bureau Fédéral par téléphone suite à la décision du Crédit Lyonnais (cf. courrier du 03/08/01), suite à l'intervention de l'avocat de Monsieur Emile TREHET, de geler les quatre comptes de la Fédération ouvert à l'agence Daumesnil Bercy Paris 12^{ème}, le bureau restreint prend les décisions suivantes :

- Porter à la connaissance du chargé de l'instruction des affaires juridiques disciplinaires le dossier concernant cette affaire à propos de Monsieur TREHET, celle-ci relevant d'une volonté de nuire à la Fédération, le but recherché étant la liquidation de celle-ci.

- Le bureau restreint décide de prendre un cabinet d'avocat pour instruire l'affaire (en autre référé contre le Lyonnais).

- Ouvrir dans tout autre établissement bancaire un ou des comptes en banque afin de pouvoir continuer la gestion de la Fédération au mieux de ses intérêts.

**BUREAU FEDERAL
TELEPHONIQUE
du 24 AOUT 2001****Par téléphone :**

Yvon-Marie BOST Secrétaire, Général adjoint,
Olivier CHARLIONET, vice-Président,
Alain MARCHI, Trésorier adjoint,
Jean-Marie MEURANT, vice-Président,
Gérard MOULIN, vice-Président,
Sébastien VIALE, vice-Président.

Présents :

Patrick BRICAUD, Trésorier
Eric-Pierre DUFOUR, Secrétaire Général,

Non joignables :

Emile TREHET Président,
Serge BASTIEN vice-Président

Devant le blocage de la situation par le Président TREHET, et en particulier devant son action constante depuis le 3 juillet dernier, auprès de l'agence Daumesnil-Bercy du Crédit Lyonnais, où les comptes de la Fédération sont ouverts. Action qui a entraîné le gel de ces comptes par la banque, empêchant en cela tout paiement des dépenses inscrites légalement au budget fédéral à l'exception d'une partie des frais engagés pour les Interligues.

Vu le FAX d'Emile TREHET du 23 août 14h22 refusant d'ordonner les frais afférents aux Interligues, pourtant subventionnés sur fonds d'Etat et figurant sur la convention d'objectifs du Ministère de la Jeunesse et des Sports au titre de 2001,

Vu l'engagement accepté par Monsieur TREHET « d'accepter le contrôle préalable de l'un des organes d'administration de la FFBSC ». Proposition du conciliateur du Comité National Olympique et Sportif Français, non dénoncée à ce jour, qui normalement l'oblige à ordonner les dépenses présentées inscrites au budget fédéral,

Vu le Fax d'Emile TREHET du 24 août à 9h07, expédié suite aux interventions et pressions des agents de l'Etat, par lequel il donne son accord, la veille de l'évènement, pour le paiement d'une partie des frais des Interligues et en exigeant que celles-ci aient lieu, après avoir tout engagé pour que ce ne soit pas le cas (voir supra),

Vu le Fax du Crédit Lyonnais du 23 août annonçant que les décisions énoncées dans son courrier du 10 août dernier restent d'actualité, à savoir l'unique paiement des salaires et charges sociales par chèques de banque,

Vu le rejet par l'agence du Crédit Lyonnais de chèque émis le 31 juillet dernier sous la justification de « signature non habilitée », bien que la signature du Trésorier Général soit déposée officiellement en ses livres,

Vu le courrier du 24 août du Crédit Lyonnais en réponse au Fax du 23 du DTN acceptant d'honorer le paiement, à titre exceptionnel, et afin de ne pas pénaliser les jeunes de nos disciplines, des frais afférents aux Interligues, et eux-seuls, ainsi que la clôture des comptes,

Vu les différents textes et jurisprudences concernant la désignation d'un administrateur provisoire.

Constatant la situation de blocage entraînée par les agissements du Président TREHET et de son Conseil; agissements confirmés par les termes du fax du Crédit Lyonnais du 10 août dernier,

Constatant qu'Emile TREHET, ayant ouvert la boîte de Pandore, ne peut maîtriser une situation qu'il a lui-même générée et qui conduit à une situation de fait de cessation normale de l'activité de la Fédération,

Le bureau décide :

1/ De sommer le Président TREHET de se présenter le Jeudi 30 août 2001 à 10 heures précises au siège de la Fédération, en vue de se déplacer à la succursale Daumesnil Bercy du crédit lyonnais, en compagnie de Patrick BRICAUD, Trésorier Général, dans le but :

- De clore les comptes ouverts au nom de la Fédération dans cet établissement bancaire.

2/ de faire notifier cette sommation :

- au Président TREHET, par fax doublé d'un courrier simple et RAR, tant à son

domicile de Saint Lô, qu'à son domicile parisien,
- à Maître PERSONNAZ, Avocat du Président TREHET, par fax doublé d'un courrier simple et RAR.

3/ Dans le cas d'un refus du Président TREHET de déférer à cette sommation, ou dans l'hypothèse où la succursale du Crédit Lyonnais refuse la clôture des comptes de la Fédération ouverts en ses livres, décide d'engager, une action en référé, afin :

- Soit d'obtenir une décision de justice accordant au Trésorier Général et au Secrétaire Général les pouvoirs bancaires.

- Soit de voir désigner par un juge un administrateur provisoire, en lieux et places du Président TREHET, habilité à faire fonctionner les comptes bancaires, en attendant la fin de la procédure disciplinaire engagée à l'encontre d'Emile TREHET, et pour la période courant jusqu'au 2 décembre 2001, date d'une Assemblée Générale Ordinaire réunie à titre extraordinaire qui procèdera à l'élection éventuelle d'un nouveau Président,

4/ De confier cette procédure entre les mains du Cabinet FIDAL SPORT.

5/ De confier tous les éléments du dossier du Crédit Lyonnais au Représentant de la Fédération Chargé de l'Instruction à l'encontre du Président TREHET, par décision du Comité Directeur du 30 juin dernier.

BUREAU FEDERAL du 5 septembre 2001

Membres présents :

Président Emile TREHET,
Secrétaire Général Eric-Pierre DUFOUR, Secrétaire Général Adjoint Yvon-Marie BOST, Trésorier Patrick BRICAUD, Vice-président Gérard MOULIN,

Excusés :

Trésorier Adjoint Alain MARCHI, Vice-présidents Serge BASTIEN, Olivier CHARLIONET, Jean-Marie MEURANT, Sébastien VIALE.

Assistaient : Michel COGNE, Directeur Technique National; Patrick TUGAULT, Président de la Commission Fédérale Juridique.

Ouverture de la séance à 19h30 heures par le Secrétaire Général qui précise que le Président est en route et ne devrait pas tarder. Arrivée du Président à 19h45.

Le Secrétaire Général précise que le Bureau Fédéral est réuni, devant l'urgence, suivant les dispositions de

l'article 31 du Règlement Intérieur fédéral,

Rendez-vous chez Maître DE THORE (DTN)

Le Secrétaire Général demande au DTN de faire un rapport sur son rendez-vous du lundi 03 septembre avec le Commissaire au Plan de Continuation de la FFBS.

Monsieur Michel COGNE informe qu'il a eu un entretien à l'étude de Maître DE THORE en présence de sa collaboratrice Madame DELEMAZURE, qui après étude des éléments et documents fournis par la CFJ a convoqué le Président Emile TREHET et le Secrétaire Général pour le mercredi 5 septembre à 9h30 à une réunion contradictoire. Son objectif est, d'une part, de demander des précisions au Président sur sa capacité à assurer l'échéance du plan de continuation au 9 octobre 2001, et d'autre part, lui demander des précisions sur des créances déclarées mais non honorées à ce jour (CNOSF), ainsi que sur les accords particuliers négociés par le Président sur le règlement de la créance avec le Crédit Lyonnais.

Maître DE THORE fera un rapport au Juge sur la nécessité de nommer au plus vite un administrateur judiciaire provisoire si elle constate que les agissements du Président mettent la personnalité morale de la FFBS en péril et que les organes de gestion de la fédération sont dans l'impossibilité de fonctionner.

Rendez-vous à la Banque de France

Le Secrétaire Général demande au DTN de faire un rapport sur le rendez-vous du mardi 04 septembre avec la Directrice adjointe de la Banque de France de Paris Bastille, Madame BRESSY, pour lequel il l'avait mandaté.

Après une étude complète du dossier préparé par la CFJ, portant sur les rapports entre la Fédération et le Crédit Lyonnais :

- Non reconnaissance des signatures dûment déposées à leur agence et habilitées par les organes délibérant fédéraux,

- Le rejet des règlements effectués par la fédération par chèque signés antérieurement au dispositif de gel mis en place le 13 août au motif « d'utilisation frauduleuse »

- Le rejet des prélèvements automatiques,

Une intervention en direct de la Banque de France a été faite, en présence du DTN, auprès de Madame FRANCISCUS, Directrice de l'Agence du Lyonnais.

La Banque de France a dénoncé les pratiques illicites du Lyonnais envers la FFBS et a demandé à Madame FRANCISCUS de bien vouloir en rendre compte.

Madame FRANCISCUS s'est retranchée derrière son service juridique qui devait, dans la soirée, prendre contact avec les services juridiques de la Banque de France.

Pour Madame BRESSY :

- Le Lyonnais devra rendre des comptes à son client FFBS,

- Le Cabinet d'avocat mandaté par la FFBS doit faire une démarche en dommages et intérêts,

- La clôture des comptes au Lyonnais le plus rapidement possible semble être la solution la plus adéquate au regard de la situation de cessation d'activité bancaire constatée de la FFBS.

Informations

Le DTN précise que le Directeur des Sports Joël DELPLANQUE est tenu au jour le jour informé de l'évolution de la situation de la FFBS et que le solde de la Convention d'Objectif soit 2 152 640 francs ne sera pas versé sur le Compte Bancaire du Lyonnais tant qu'une solution permettant aux organes de gestion de la Fédération de fonctionner ne soit mise en œuvre.

Le Trésorier précise aux membres du Bureau que la Directrice de l'agence du Lyonnais l'a informé le vendredi 24 août, au cours de l'après midi passée à l'Agence pour sauver les Interligues, que le gel des comptes de la Fédération était le résultat d'une action du Président TREHET auprès d'elle-même, dès le 03 juillet 2001.

Rendez-vous chez Maître DE THORE (Président et Secrétaire Général)

Messieurs Eric-Pierre DUFOUR et Emile TREHET ont eu un entretien à l'étude de Maître DE THORE en présence de sa collaboratrice Madame DELEMAZURE. Le Secrétaire Général précise que sans rentrer dans les détails du comportement du Président lors de ce rendez-vous, ce dernier a confirmé à Madame DELEMAZURE avoir mis en œuvre le gel des comptes de la FFBS et qu'il était conscient qu'en mettant la Fédération en situation de cessation d'activité bancaire, il prenait le risque d'une liquidation de celle-ci.

Après avoir constaté que les agissements du Président mettaient de fait la personnalité morale de la FFBS en péril et que les organes de gestion de la fédération étaient dans l'impossibilité de fonctionner, Madame DELEMAZURE a, à 2 reprises :

- insisté sur la nécessité de nommer au plus vite un administrateur judiciaire provisoire,
- souhaité se rapprocher du Cabinet d'Avocat FIDAL une fois qu'il sera mandaté par le Bureau Fédéral,
- annoncé que Maître DE THORE fera un rapport au juge sur la situation et notamment sur le blocage des comptes par le Crédit Lyonnais,
- souhaité se rapprocher de Madame BRESSY de la Banque de France pour appuyer la démarche de dommage et intérêts dans le cadre du plan de continuation de la FFBS,
- demandé au Président de voter favorablement la désignation d'un administrateur judiciaire provisoire,
- rappelé au Président qu'il était responsable dans le cadre du jugement du TGI de Paris sur ses fonds propres de la bonne exécution du plan de continuation,
- demandé au Président de faciliter la clôture des comptes au Crédit Lyonnais.

Approbation des P.V.

le Secrétaire Général met au vote les P.V. des bureaux Téléphoniques :

- Le P.V. du Bureau Téléphonique du 11 août 2001 est adopté à l'unanimité,
- Le P.V. du Bureau Téléphonique du 24 août 2001 est adopté à 4 voix pour une contre, le Président motivant son vote par son souhait de ne pas dépenser de l'argent inutilement

Engagement d'une procédure de désignation d'un administrateur provisoire

Le Secrétaire Général demande à Monsieur Patrick TUGAULT, Président de la Commission Juridique de développer les points essentiels amenant cette prise de décision:

Vu la proposition du conciliateur du Comité National Olympique et Sportif Français, non dénoncée par Monsieur TREHET, lui demandant « d'accepter le contrôle préalable de l'un des organes d'administration de la FFBS », ce qui normalement l'oblige à ordonnancer les dépenses présentées par un organe délibérant, ou à exécuter ses directives,

Vu le courrier du Crédit Lyonnais du 10 août annonçant le gel des comptes de la Fédération, sur intervention de l'avocat d'Emile TREHET. Le Crédit Lyonnais ne voulant rétablir le fonctionnement normal des comptes que « sur production d'une décision de justice se prononçant expressément sur l'attribution des pouvoirs bancaires ».

Attendu que les pouvoirs de représentation de justice, uniquement dévolus au Président par les dispositions de l'article 17 des statuts

de la Fédération, ne permettent pas à celle-ci de fournir cette décision,

Vu le courrier du Crédit Lyonnais du 23 août stipulant que « seule une décision de justice désignant un administrateur provisoire, habilité notamment à faire fonctionner les comptes sous contrôle du Tribunal, est susceptible de débloquer la situation »,

Vu le rejet par l'agence du Crédit Lyonnais de tous les chèques émis par les personnes habilitées de la Fédération ayant leurs signatures déposées à la banque,

Vu la sommation adressée à Emile TREHET le 27 août, aux fins de solutionner le problème du gel des comptes du Crédit Lyonnais,

Vu le refus d'Emile TREHET, signifié par son avocat en date du 30 août, de déférer à la demande du Bureau fédéral,

Constatant la cessation de l'activité normale de la Fédération par l'impossibilité de faire fonctionner les comptes bancaires et d'assurer le paiement des dépenses engagées par la Fédération dans le cadre de son budget,

Constatant la possibilité pour la Fédération de se retrouver en liquidation judiciaire par le non paiement, à la date du 9 octobre 2001, de l'annuité prévue au plan de continuation pour le remboursement de la dette fédérale,

Le Bureau Fédéral décide par quatre voix pour et une contre :

- De saisir le juge d'une demande urgente visant à désigner un représentant de la Fédération habilité vis à vis des banques ; et ce pour la période courant jusqu'au 2 décembre 2001, date prévue pour une Assemblée Générale Ordinaire réunie à titre extraordinaire.

- De charger le Trésorier Général de la mise en œuvre de cette procédure,

Désignation d'un Conseil pour la Fédération

Le Bureau Fédéral décide de prendre le Cabinet d'Avocats FIDAL comme Conseil, tant pour l'affaire de désignation d'un administrateur provisoire, que pour celle en réparation en dommages et intérêts qu'il est prévu d'intenter contre le Crédit Lyonnais, ainsi que pour traiter toute affaire nouvelle découlant de celles-ci.

Changement d'Organisme Bancaire

Tout le monde étant d'accord, le Bureau Fédéral confirme son souhait

de mettre en œuvre la clôture des comptes ouverts au Crédit Lyonnais.

Le Bureau Fédéral décide par quatre voix pour et une contre l'ouverture d'un compte de la FFBS à la Banque HERVET. Décision qui sera soumise pour approbation au Comité Directeur du 15 septembre prochain.

Points Divers :

- Affaire Arnaud FAU : le Secrétaire Général est mandaté pour un complément d'information auprès du Cabinet d'Avocat sollicité par le Président TREHET pour instruire l'Appel au Conseil des Prud'homme.

- Le Bureau Fédéral entérine à l'unanimité la proposition du Contrat de travail Provisoire pour Andrew SALLE, financé sur la ligne INSEP, Convention d'Objectif, pour une mission d'entraîneur National des Lanceurs Baseball, rattaché à l'INSEP sous l'autorité du Manager France Baseball senior. Contrat mis en place dans l'attente du départ de Rolly PARADA et de son transfert sur ce Poste.

- Le Bureau acte sur le fait de munir la CFSS d'un micro ordinateur.

- Le Bureau acte, après appel d'offre, sur la proposition de United Airlines pour le voyage de l'équipe de France au Championnats du Monde à Taiwan.

Convocation d'un Comité Directeur

Conformément aux dispositions des articles 13 des Statuts et 24 du Règlement Intérieur, le Bureau Fédéral décide de convoquer un Comité Directeur en procédure d'urgence, suite aux demandes de 22 membres du Comité Directeur, souhaitant la tenue au 15 septembre 2001 d'une réunion de celui-ci.

Ordre du Jour du Comité Directeur du 15 septembre 2001

Ouverture par le Président

Validation des Procès Verbaux du :

- Bureau du 10 juin 2001
- Bureau du 19 juin 2001
- Comité Directeur du 30 juin 2001
- Bureau du 9 juillet 2001
- Bureau téléphonique du 11 août 2001
- Bureau téléphonique du 24 août 2001
- Bureau du 5 septembre 2001

Problèmes bancaires FFBS :

- Banque de France
- Administrateur provisoire
- Changement établissement bancaire (fermeture et ouverture de compte)

Divers

Les sujets étant épuisés, le Secrétaire Général clôt le Bureau Fédéral à 21 heures

Comité Directeur du 15 septembre 2001

Présents :

Emile TREHET Président FFBS, Pascal BARAN, Yvon Marie BOST, Patrick BRICAUD, Fabien CARRETTE, Eric-Pierre DUFOUR, Christine FREY, Alain MARCHI, Matthieu LAURENT, Jean-Marie MEURANT, Gérard MOULIN, Eric MESNILDREY, Thomas NAGEL, Nathalie PARKER, Fabien PROUST, Sébastien VIALE.

Michel COGNE DTN

Excusés :

Serge BASTIEN, Olivier CHARLIONET, Eric DUFOUR, Erwan GODET, Roger GRIMAULT, François MAYS, Denis Didier ROUSSEAU.

Absents :

Alexandra BOISSELIER, Sandy BEZAULT, Didier MARCHOIS, Docteur SARNIGUET, Davy SOUSSAINTJEAN

Invité :

Patrick TUGAULT, Président de la commission fédérale juridique

Secrétaire de séance :

Céline BERTON

Ouverture de la séance à 10 h15 par le Secrétaire Général, Eric-Pierre DUFOUR, qui laisse la parole au Président, Emile TREHET.

Concernant les faits ayant eu lieu aux Etats-Unis cette semaine, il est demandé que chaque représentant des 3 sports fasse un courrier avec un message de soutien aux fédérations nationales.

Une minute de silence est demandée en mémoire aux victimes et familles.

Le Secrétaire Général précise que les matchs sont maintenus ce week-end et qu'il a été demandé par André PARKER, Président de la commission sportive baseball, une minute de silence sur tous les terrains de nos disciplines.

(Arrivée de Monsieur MEURANT)

- VOTE DES PROCES VERBAUX :

- **Approbation du PV du Bureau du 10 juin 2001** à l'unanimité.

- **Approbation du PV du bureau 19 juin 2001** à l'unanimité : les noms des 2 joueurs assimilés sont : Adam DREKE et Jonathan DREKE.

(Arrivée de Monsieur NAGEL)

- **Approbation du PV du Comité Directeur du 30 juin 2001 :**

Modifications à apporter :

- sur le cricket traditionnel, indiquer que le Comité Directeur s'inquiète de la négociation financière passée entre le Président, Emile TREHET et le Président de la Nouvelle Calédonie, NEMIA NEMIA (le Président montre au Secrétaire Général cette convention).

- la commission accordée à Christophe ASTRUC est de 10 500 F et non de 1 500 F.

le Président demande que soit retiré le fait qu'il poursuivra Mr BOST en pénal.

Vote :

pour : 10 contre : 1 abstention : 3

- **Approbation du PV du Bureau du 9 juillet 2001 :**

Modification à apporter :

- supprimer « restreint » devant Bureau du 9 juillet 2001

Le Président précise qu'il n'a jamais désigné le Docteur SARNIGUET comme médecin fédéral national.

Le Président ne figure pas sur ce PV car il était injoignable. Il est donc demandé par certains membres du Comité Directeur que face à la situation conflictuelle le Secrétaire Général convoque le Président soit par fax soit par accusé réception.

Sébastien VIALE demande des explications sur le fait que seul Jean-Marie MEURANT avait été contacté par téléphone.

Le Secrétaire Général précise qu'il a essayé à plusieurs reprises de contacter les autres vice-présidents lors de ce bureau et qu'ils étaient injoignables.

Le Président de la Commission Juridique souligne le fait qu'un bureau restreint est valable si 3 membres du Bureau sur les 10 sont présents, et qu'il devient plénier s'il est composé de 4 membres et plus.

Le Secrétaire Général informe que les Bureaux téléphoniques ont été décidés devant l'urgence de la situation. Les comptes rendus téléphoniques n'ont qu'une valeur symbolique et seule la validation par le Comité Directeur les rend officiels.

Vote :

pour : 13 contre : 1

(Arrivée de Messieurs BOST et PROUST)

- **Approbation du PV du Bureau du 11 août 2001,**

Le Secrétaire Général explique les raisons de ce bureau réuni en urgence : Le Crédit Lyonnais a envoyé à 18h30, le vendredi 10 août 01 un fax en indiquant le gel effectif des comptes de la FFBS, pour le lundi suivant (13 août).

Auparavant, dès début juillet, le Président était intervenu auprès de la banque. Le 2 août 01, le Crédit Lyonnais prévenait de ce gel des comptes et demandait de nombreuses pièces justificatives. Celles-ci ont été fournies mais n'ont pas semblé suffisantes pour le Crédit Lyonnais. La banque a demandé ensuite une décision de justice ou un administrateur pour débloquer la situation.

Vote :

pour : 14 abstention : 2

- **Approbation du PV du Bureau du 24 août 2001,**

Le Secrétaire Général explique les raisons de ce bureau réuni en urgence : Malgré le bon travail de la Commission Juridique, le Président étant représenté par un avocat, le Bureau a décidé de prendre un cabinet d'avocats.

De plus, à la veille des Interligues, le Président refusait provisoirement d'ordonner les dépenses pour cette manifestation.

Le Président ayant accepté d'ordonner ces dépenses, le vendredi 24 août au matin, mais le Crédit Lyonnais restant sur ses positions (à savoir : une décision de justice ou administrateur pour débloquer la situation), ce n'est qu'après un gros travail du Directeur Technique National et du Ministère pour essayer d'intercéder auprès du Crédit Lyonnais et de nombreuses heures passées au téléphone et à la banque qu'une solution a été trouvée pour les Interligues.

Sébastien VIALE demande qu'il n'y ait pas d'interprétation personnelle pour pouvoir continuer à travailler dans la sérénité. Il émet des réserves vis à vis de toutes les informations qu'il reçoit.

Christine FREY répond à Sébastien VIALE pour dire comment elle a vécu les dernières 24 heures avant les interligues, que cette manifestation a bien failli être annulée et que ce n'était pas une interprétation personnelle.

Le Président tient à préciser que le refus était provisoire en attendant une négociation avec les élus.

Vote :

pour : 12 abstention : 4 (dont 2 car ils n'ont pas reçu de PV)

- **Approbation du PV du Bureau du 5 septembre 2001,**

Un débat s'engage entre le Président et les membres du Bureau présents, car le Président estime que ce PV ne retranscrit pas la discussion lors de ce bureau.

Il est alors demandé aux 5 membres présents de s'exprimer sur la véracité des dires reportés dans ce PV

Vote :

4 oui 1 non

Le Secrétaire Général précise qu'il a été contacté à plusieurs reprises par Madame DELAMAZURE, après l'intervention de l'avocat du Président, afin de modifier le contenu du PV.

Vote :

pour : 14 abstention : 1 ne participe pas au vote : 1

- **Approbation du PV du Bureau du 10 septembre 2001,**

Modifications à apporter :

- préciser que le Président a participé par téléphone

-ajouter dans le 1^{er} paragraphe, **projet de procès verbal**

Vote à l'unanimité

Le Président de la Commission Juridique précise que c'est l'avenir de la fédération de baseball, softball et cricket qui se joue en ce moment. Il faut tout faire pour que la fédération ne soit pas en liquidation. Le problème aujourd'hui n'est plus un problème interne du fait que le Président ordonnance les dépenses et que le Trésorier et le Secrétaire Général payent celles-ci. Par conséquent, le problème vient du Crédit Lyonnais.

La première action sera une sommation pour déclencher le processus et si nécessaire un référé à l'encontre du Crédit Lyonnais.

Thomas NAGEL intervient car il estime que la fédération ne peut pas gagner cette procédure contre le Crédit Lyonnais et que la situation sera encore pire qu'avant.

Le Secrétaire Général précise que seuls 2 organes ont le droit de gérer les comptes bancaires (Le Ministère de l'Economie et des Finances ou une décision de justice) et que le Crédit Lyonnais n'avait pas à s'insérer dans les problèmes internes de la fédération. Il reconnaît le bon travail effectué par le Président de la Commission Juridique sur l'affaire du Crédit Lyonnais, mais aujourd'hui un Cabinet d'Avocats est nécessaire pour la suite de la procédure. Le seul but étant de faire fonctionner la fédération et payer les factures et notes de frais.

Il tient à ajouter qu'à ce jour une seule entreprise a mis la fédération au contentieux. Après la demande du nom de la dite par certains membres du Comité Directeur, le Secrétaire général

précise qu'il s'agit de la société HICAREX.

Il a été engagé des négociations avec cette société afin de résoudre le problème du contentieux.

Le Directeur Technique National informe les membres du Comité Directeur que le Ministère a l'obligation de financer la subvention : 500 000 francs virés le 28/08/01 et 1 700 000 francs de débloqués le 14/09/01.

De plus, il précise que le premier organisme susceptible de mettre la fédération en cessation de paiement est l'INSEP.

Le Secrétaire Général tient à préciser que toutes les actions menées, par le siège fédéral, depuis plus de 2 mois ne l'ont été que pour éviter la liquidation de la Fédération, et que tous les acteurs devraient œuvrer dans le même sens.

- **PROBLEMES BANCAIRES :**

- **Banque de France :**

Un contact a été pris avec la Banque de France, suite au conseil d'un licencié de la FFBS qui y travaille.

Le Directeur Technique National s'est rendu à ce rendez-vous fixé en urgence par la Banque de France. Le compte rendu de cette réunion se trouve dans le PV du bureau du 5 septembre 2001.

Il précise que la Banque de France a été choquée par la décision du 24 août 2001, du Crédit Lyonnais, en autorisant uniquement le fonctionnement du compte subvention à hauteur du budget des Interligues (680 000 F) avec une triple signature (Président, Trésorier et Secrétaire Général).

La Banque de France a demandé au Crédit Lyonnais par écrit la justification des dispositions prises. Nous sommes dans l'attente de la suite apportée à ce dossier.

- **changement d'établissement bancaire :**

Conformément aux dispositions de l'article 77 du Règlement Intérieur Fédéral, le Comité Directeur décide, au nom de la Fédération, d'ouvrir un compte bancaire à la Banque HERVET, agence Opéra.

Il mandate le Trésorier Général, Patrick BRICAUD pour effectuer les démarches nécessaires à cette ouverture.

Les prélèvements de fonds seront opérés sous la signature du Trésorier Général et / ou du Secrétaire Général, à l'exception des prélèvements égaux ou supérieurs à 2 000 Euros pour lesquels, la double signature des deux intéressés sera requise.

Sébastien VIALE demande si les démarches ont été faites auprès de

plusieurs banques et si il y a eu des négociations.

Le Président précise que c'est effectivement la seule banque qui nous autorise à ouvrir un compte. le Secrétaire Général indique qu'un partenariat est envisageable dans l'avenir mais que ce n'était pas la priorité actuelle au vu de la situation.

Christine FREY pose le problème de sommes importantes d'argent qui transitent sur les comptes de particuliers et demande à ce que le cas soit étudié.

Le Secrétaire Général demande au Trésorier et au Trésorier Adjoint de présenter un projet lors du prochain Comité Directeur : nombre de comptes, cartes bancaires, etc ...

Vote à l'unanimité

Le Secrétaire Général donne la parole à Monsieur Patrick TUGAULT, à sa demande, pour une intervention officielle à titre personnelle, auprès du Comité Directeur.

Certains membres du Comité Directeur l'ayant informé qu'ils avaient reçu un « brûlot » calomnieux à son encontre dans le but certain de lui porter préjudice, Patrick TUGAULT indique qu'il s'agit d'extraits d'un rapport d'Inspection Générale effectué à la demande de son successeur et dressé en 1989. il précise que des extraits similaires ont déjà été expédiés pendant la campagne électorale de mars 2001.

Il montre l'épaisseur du courrier tronqué, expédié anonymement, et celui du rapport proprement dit. (une dizaine de pages incomplètes contre 122).

N'ayant pris connaissance de ce rapport, effectué sans contradictoire et instruit largement à charge, qu'en 1994, Patrick TUGAULT a fait valoir, auprès du Cabinet du Ministre, un mémoire en réponse de 82 pages réfutant toutes les assertions que contenait celui-ci, et pour ce faire, des excuses lui ont été présentées.

Monsieur Patrick TUGAULT regrette que certains membres de la Fédération en soient encore à ces méthodes de « voyous », peut-être responsables de la situation délétère où se trouve actuellement notre Fédération et indique à un membre du Bureau Fédéral qu'il a été désigné par d'autres comme étant le responsable de cet envoi et que si les conditions de preuve peuvent être réunies, des poursuites au pénal seront engagées.

Monsieur Eric-Pierre DUFOUR remercie Monsieur Patrick TUGAULT de son intervention et rappelle que pour reconnaissance de ses activités passées au développement de la Fédération, Monsieur Patrick TUGAULT a été nommé Président d'Honneur de celle-ci

par l'Assemblée Générale du 14 mars 1993.

(Pause déjeuner vers 12h30, messieurs BRICAUD, CARRETTE, BOST et NAGEL sont excusés pour l'après-midi)

- Administrateur provisoire :

Le Comité Directeur décide de mettre en œuvre la procédure de désignation, par le Juge, d'un administrateur provisoire, au cas où seraient réunies, pour quelque raison que ce soit, les conditions de cessation de l'activité normale de la Fédération (non ordonnancement, refus de déférer à la demande d'un organe délibérant, vacance, etc ...)

Le cas échéant, le Comité Directeur, dans la cadre du mandat spécial prévu à l'article 17 des statuts, mandate le Secrétaire Général, Eric-Pierre DUFOUR, pour la mise en œuvre de la procédure nécessaire. Il mandate la société FIDAL pour être l'avocat de la Fédération dans cette procédure.

Vote à l'unanimité

- POINTS DIVERS :

Baseball :

Championnats d'Europe Senior et Juniors

Le Comité Directeur tient à féliciter les équipes de France et les encadrements pour leurs résultats aux Championnats d'Europe : 4^{ème} place européenne pour les seniors et juniors

Le Secrétaire Général demande une meilleure planification budgétaire pour les prochains déplacements des équipes nationales afin éviter les dépenses inutiles. Il tient à préciser que l'hébergement de l'équipe Senior était prévu avec la pension complète alors que l'équipe a déjeuné à l'extérieur durant toute la compétition, soit une perte d'environ 10 000 F.

Sébastien VIALE précise qu'il avait déjà préconisé pour ce genre d'événements des missions exploratoires d'un ou deux élus.

Jean-Marie MEURANT étant le chef de délégation pour les équipes juniors et seniors, il tient à souligner le bon travail effectué par Roly PARADA au niveau de l'organisation et du fonctionnement de l'équipe juniors. Il regrette de ne pas avoir eu de tâches bien définies au niveau de l'équipe seniors.

Il demande que dans l'avenir le rôle et la fonction du chef de délégation soient bien définis, en précisant que cela doit être différent du travail du chef de mission.

Concernant son déplacement au Championnat d'Europe seniors, le Secrétaire Général regrette le manque de retour d'informations de l'encadrement technique par rapport aux élus de la Fédération.

A cette remarque, le Directeur Technique National précise qu'il avait demandé aux responsables de chaque discipline de bien vouloir isoler les joueurs des problèmes de la Fédération lors de leur phase préparatoire et en compétition.

Christine FREY précise que pour les archives de la CFSS elle dispose des statistiques du softball et des seniors baseball, mais qu'il lui manque celles de l'équipe juniors baseball.

Le Secrétaire Général demande à la CFSS de faire parvenir à la Fédération un dossier par année dans les 3 sports.

Mandats Internationaux

Désignation de Jean-Marie MEURANT à l'unanimité, pour représenter la Fédération au Championnat du Monde, à Taiwan.

La volonté des membres du Comité Directeur est la continuité des représentants au niveau des joueurs et des représentants internationaux.

Jean-Marie MEURANT informe les membres du Comité Directeur de l'inquiétude de Monsieur NOTARI quant à la non participation de la France au Championnat du Monde Universitaire en Espagne.

Il faut se renseigner au niveau du financement (subvention FNSU et au niveau européen).

De plus, il souhaite que la Fédération fasse une demande officielle pour aligner le Championnat du Monde Juniors sur le Championnat du Monde seniors.

Contrats de travail

- Poste de statisticien :

Le cas d'Eric DEDIEU est évoqué. Il est rappelé qu'il a échoué au concours de professorat de sport. Par conséquent doit-on le maintenir sur ses missions initiales ou au poste d'assistant softball et donc créer un emploi ?

Le Directeur Technique National précise qu'il reste 1 poste emploi jeune vacant et qu'il faut rencontrer le principal intéressé avant de prendre une décision.

Eric MESNILDREY demande qu'il y ait une réflexion globale sur le fonctionnement de la Fédération.

Le Secrétaire Général fera une proposition, lors du prochain Comité Directeur, sur les fiches de poste et l'ouverture éventuelle de poste.

- Contrat de Andrew SALEE :

Eric MESNILDREY demande à ce qu'il soit donné en version française. De plus, il souhaite savoir s'il a l'équivalence afin que la Fédération se protège (art 43), et comment ce contrat est-il financé ?

Le Directeur Technique National précise qu'il dispose d'une attestation du Ministère de non existence de ce poste et qu'une partie de celui-ci est financée par la participation des parents.

Il ajoute que grâce au statut élite obtenu avec les résultats des Championnats d'Europe, le barème est inférieur en pension complète alors que les parents payent la même participation.

Le Président de la Commission Juridique préconise, pour la prochaine fois, qu'il y ait ouverture à candidature pour éviter les éventuelles doléances (se prémunir contre des personnes qui auraient les mêmes compétences)

Le Directeur Technique National indique que c'est aussi une volonté de continuité afin de valoriser le travail qui a déjà été fait en amont. Christine FREY intervient pour qu'à l'avenir il y ait une réflexion sur ce que la Fédération pourrait proposer à ses anciens joueurs afin d'éviter une fuite des compétences.

Identité Baseball

Pascal BARAN informe qu'une 1^{ère} version sur l'identité Baseball est sortie le 3 juillet 01.

L'objectif est de le faire relire par tout le groupe de travail pour diffuser le document dans son état définitif (travail sur le plan du développement en tant qu'entité propre).

Divers

Le Secrétaire Général informe qu'il a demandé la diffusion des finales du Baseball Américain, à la chaîne Pathé Sport (pas de réponse pour le moment de la part de Pathé Sport) .

Concernant le reportage dans le magazine télévisé « envoyé spécial », après renseignements complémentaires auprès de la journaliste il apparaît que le joueur se renseignait uniquement sur ce qu'il pouvait prendre et qu'il avait été pré-sélectionné en junior (l'année n'a pas été précisée).

La Fédération doit demander un erratum dans le prochain magazine d'envoyé spécial.

- Softball :

Compétitions européennes

Le Comité Directeur tient à féliciter l'équipe de France et l'encadrement

pour leur résultat au Championnat d'Europe : 4^{ème} place européenne (groupe B)

Nice Cavigal est 2^{ème} de la coupe d'Europe (groupe B)

Le B.A.T. est 5^{ème} de la coupe d'Europe (groupe B)

Compétitions nationales :

Championnat de France Softball mixte (balle rapide, balle lente)

Phase 2 : 29 et 30 septembre 01

13 équipes engagées,

2 sites de compétition : Poitiers et Besaçon

Phase finale : 6 et 7 octobre 01

8 équipes

site de compétition : Lyon

Mandats Internationaux

Congrès électif ISF du 15 au 22 novembre 01 en Floride (coût 12 000 F, 75 % d'autofinancer par les actions réalisées par Ghislaine ETHIER)

Eric-Pierre DUFOUR et Patrice BIENFAIT sont élus à l'unanimité.

Il est précisé que la représentation de Patrice BIENFAIT sera prise en charge par l'E.S.F.

- Cricket :

Le Comité Directeur tient à féliciter les équipes de France et les encadrements pour leurs résultats aux Championnats d'Europe : 23^{ème} place pour l'équipe Seniors à la Coupe du Monde Champion d'Europe - 17 ans, groupe B

Le club de Dreux est Champion de France.

Il est souligné le bon travail d'Olivier DUBAUT au sein du cricket.

Le problème d'une comptabilité extérieure à la Fédération est une nouvelle fois soulevé.

Le Directeur Technique National tient à préciser que la comptabilité du cricket est très bien tenue et qu'il y a vraiment une transparence à ce niveau là.

- Divers Fédération :

Commission Médicale

Le Président de la Commission Juridique expose la situation.

Le Docteur SARNIGUET bénéficie d'une désignation par le Président à compter du 14 septembre 01.

La Présidence de la Commission Médicale sera pourvue lors du prochain Comité Directeur après un appel à candidature.

A.G. décembre 2001

Dans le but de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain Comité Directeur,

Le Secrétaire Général demande aux différents groupes de travail et commissions de lui fournir, avant la fin septembre, un rapport d'activité, de prévoir les 2 prochaines années et un budget pour l'année 2002.

Licences

Sébastien VIALE précise que son document de travail sur les licences est une compilation des observations faites depuis 2 ans au niveau fédéral. Il s'oriente plus vers une prestation de service qu'une simple licence. Il fournira aux membres du Comité Directeur un document plus exploitable.

Concernant la prise de licences à partir du mois de septembre 01, tous les clubs ont reçu dans l'envoi général un dossier complet sur les licences. La Fédération ne peut pas les obliger à saisir leurs licences et il y aura toujours la possibilité de les saisir au siège fédéral. Pour l'année prochaine, il faut prévoir la place sur le carton de licence pour le cachet médical.

Régularisations Clubs

- La finale Elite Baseball est organisée par le Comité Départemental de Paris en collaboration avec la Ligue Ile de France, elle sera prise en charge financièrement par ces 2 entités à l'exception des affiches et tickets d'entrée qui sont à la charge de la Fédération. Un pourcentage sur les entrées sera reversé à la Fédération.

- Jean-Marie MEURANT informe qu'il souhaite organiser, à Paris les 6 et 7 octobre 01, une réunion technique baseball, à laquelle il désire convier 18 personnes.

Cette réunion sera prise sur le budget pour le développement baseball, accordé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Adam TYAR a été sélectionné par la Fédération Internationale pour aller au Championnat du Monde à Taiwan, en tant qu'arbitre.

Le dernier sujet abordé est le site de William CASACOLI : Francebaseball.com

Le Secrétaire Général précise qu'il a contacté Mr CASACOLI et que ce dernier souhaite garder une totale liberté.

Il s'agit de 2 conceptions de site différentes et une association paraît difficile.

Il faut absolument pour la Fédération que le site « FFBS.org » soit à jour et donc un gérant de site internet pour s'en occuper.

Fin du Comité Directeur à 16 heures.

BUREAU RESTREINT du 10 septembre 2001

Présents :

Eric-Pierre DUFOUR, Secrétaire Général

Patrick BRICAUD, Trésorier

Yvon-Marie BOST, Secrétaire Général Adjoint

Emile TREHET, Président, a participé par téléphone

Michel COGNE, DTN

Invité :

Patrick TUGAULT, Président
Commission Juridique

Ouverture de la séance à 19h30

Il est fait lecture des remarques souhaitées par Madame DELAMAZURE collaboratrice de Maître DE THORE sur le projet de procès verbal du bureau du 5 septembre 2001.

Le Bureau décide de présenter les factures ordonnancées par le Président concernant les Interligues et les factures urgentes de fonctionnement du siège fédéral et des instances fédérales.

Ce Bureau restreint a été demandé pour :

- Mettre en demeure le Crédit Lyonnais de payer les chèques ordonnancés par le Président et signés par le Trésorier Général et le Secrétaire Général.

- En cas de non réponse à cette mise en demeure sous 24 heures, l'assigner en référé aux fins d'obtenir sa condamnation sous astreinte à

- A payer les chèques ordonnancés par le Président et signés par le Trésorier et le Secrétaire Général.

- A payer tous les chèques refusés, quelqu'en soit le motif sans frais pour la Fédération.

Le Bureau restreint étant d'accord pour mettre en œuvre une mise en demeure et une assignation en référé dans les conditions susvisées, **MANDATE**, Monsieur Patrick BRICAUD pour effectuer cette mise en demeure et cette assignation au nom de la fédération et pour représenter celle-ci dans le cadre de cette procédure en vertu d'un mandat spécial dans le cadre de l'article 17 des statuts et en l'absence excusée du Président.

Le Bureau restreint mandate la société FIDAL pour être l'avocat de la fédération dans cette procédure.

Clôture du Bureau restreint à 20h45.



2001

Fédération Française de baseball, Softball & Cricket

2001

N°5

PROCES VERBAUX

Octobre/ Décembre 2001

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**Bureau Fédéral
du 13 Octobre 2001****Présents :**

Eric-Pierre DUFOUR, Secrétaire Général
Patrick BRICAUD, Trésorier
Alain MARCHI, Trésorier Général Adjoint
Jean-Marie MEURANT, Vice-Président
Gérard MOULIN, Vice-Président
Serge BASTIEN, Vice-Président
Sébastien VIALE, Vice-Président

Excusé :

Mr Olivier CHARLIONET, Vice-Président

Ouverture de la séance à 10h

Le Secrétaire Général informe les membres du bureau de la démission de Monsieur BOST au 1^{er} Octobre 2001. Ainsi que, du fax de Monsieur TREHET informant de son désir de faire appel à la Commission de Discipline d'appel.

Le Secrétaire Général informe les membres du bureau sur la démarche concernant l'élection du Président Provisoire, mais également qu'il ne sera pas fait de nomination des Présidents de Commissions. Le bureau acte sur la nomination des candidats dans les commissions.

L'Assemblée Générale se déroulera à Montry.

Il est également demandé de prendre un contact téléphonique avec les Présidents des ligues afin de leur expliquer la démarche et leur démontrer l'importance de l'Assemblée Générale 2001 de Décembre.

Il est proposé de mandater les membres du Comité Directeur sur les ligues à contacter.

Affiliation du Club des Stingers de Vitry sous le numéro 035004

Clôture du Bureau Fédéral à 11h.

**Comité Directeur
du 13 et 14 Octobre 2001****Samedi 13 octobre :****Présents :**

Pascal BARAN, Serge BASTIEN, Sandy BEZAULT, Patrick BRICAUD, Fabien CARRETTE, Eric DUFOUR, Eric-Pierre DUFOUR, Christine FREY (matin), Erwan GODET, Alain MARCHI, François MAYS, Jean-Marie MEURANT, Gérard MOULIN, Eric MESNILDREY, Thomas NAGEL (après-midi), Nathalie PARKER, Denis Didier ROUSSEAU, Davy SOUSSAINTJEAN, Sébastien VIALE.

Michel COGNE DTN

Excusés :

Alexandra BOISSELIER, Olivier CHARLIONET, Roger GRIMAUULT, Matthieu LAURENT, Fabien PROUST, Docteur SARNIGUET.

Absents :

Didier MARCHOIS

Invités :

André PARKER, Président de la commission nationale sportive baseball, Patrice BIENFAIT, Président de la commission fédérale de discipline Patrick TUGAULT, Président de la commission fédérale juridique Guy BRUT, Président de la commission nationale arbitrage baseball Pierre ARBOUIN, expert comptable de la FFBS

Ghislaine ETHIER, DTN softball
Philippe DENIS, DTN baseball

Secrétaire de séance :

Céline BERTON

Présentation par le Secrétaire Général aux membres du Comité Directeur de Monsieur BEN GUIZA, Président de la Fédération Tunisienne de Baseball, qui avait été invité, dans le cadre de la finale élite, pour entretenir des relations franco-tunisiennes.

Ouverture de la séance à 11h30 par le doyen de séance, Monsieur Jean-Marie MEURANT

**- VOTE DU PROCES VERBAL du
15 septembre 2001:**

Approbation du procès verbal à l'unanimité, avec les modifications suivantes :

- revoir la syntaxe et le nombre de voix lors des différents votes (demandé par Monsieur ROUSSEAU)

- indiquer que monsieur SOUSSAINTJEAN était excusé et non absent et les modifications demandées par Christine FREY :

- p4 : « C FREY pose le problème ... comptes de particuliers » : préciser qu'il s'agit de missions fédérales pour les équipes de France

- p5 baseball : - ajouter que les seniors sont qualifiés pour le championnat du Monde de 2003.

- P5 : M COGNE rappelle le retard pris sur la négociation de la CO et le partenariat de dernière minute avec Adidas

- il est demandé au DTN le bilan financier des équipes de France

P5 : mandats internationaux : signaler l'invitation du Président de la fédération Tunisienne à la finale élite -

p 6 : JM MEURANT demande qui entraîne actuellement à l'INSEP ; réponse de Michel COGNE ; réponse de M COGNE : P DENIS, A SALLEE, C BLACHER et G COSTE comme coordinateur.

-p 7 Softball : ajouter que la FFBS présente P BIENFAIT comme candidat à la Présidence de l'ISF

- p8 Licences : ajouter le nombre annoncer ce jour là 5 400

Le Secrétaire Général informe les membres du Comité Directeur de la démission de Monsieur BOST de toutes ses fonctions au sein de la FFBS et de la volonté de Monsieur TREHET de faire appel de la décision prononcée par la commission fédérale de discipline auprès de la commission fédérale de discipline d'appel.

**- RAPPORT DE LA COMMISSION
FEDERALE DE DISCIPLINE**

Le Président de la commission de discipline indique qu'il ne fournira pas d'autres informations que celles écrites dans son rapport, les débats devant restés internes aux 5 membres de sa commission.

Il demande que la commission fédérale de discipline soit composée de membres supplémentaires afin d'avoir toujours le nombre de membres

suffisant (5) pour respecter la forme, les délais et le droit à la défense.

Il insiste sur le fait que l'instruction a été faite par rapport aux intérêts de la Fédération (savoir s'il y avait eu irrégularité ou non) et non par rapport à la personne.

Suite à la question de Monsieur MESNILDREY pour savoir si le Comité Directeur devait entamer une procédure à l'encontre de Monsieur BOST, Monsieur BIENFAIT indique que la commission fédérale de discipline recommande effectivement d'instruire sur les agissements de Monsieur BOST.

Le Président de la commission de discipline conclue en précisant que la décision prise par sa commission est non suspensive et que si Monsieur TREHET fait appel auprès du CNOSF, celui-ci étant suspensif, implique uniquement qu'il redeviendrait licencié de la FFBS.

Il précise qu'il n'y a eu aucune fierté quant à la décision prise à l'encontre de Monsieur TREHET, mais qu'aujourd'hui il faut oublier les problèmes et trouver une ligne de conduite pour les 3 prochaines années et s'y tenir.

Le Comité Directeur remercie le représentant de la Fédération chargé de l'instruction ainsi que les membres de la Commission Fédérale de Discipline pour le travail difficile qui leur a incombé et trouve la sanction retenue en adéquation avec les faits reprochés.

Monsieur CARRETTE demande que l'information soit diffusée au niveau des clubs afin de clarifier la situation.

Gestion interne

En réponse à la question de Monsieur SOUSSAINTJEAN pour savoir comment éviter les problèmes de gestion rencontrés lors de ces dernières années, le Secrétaire Général indique que toutes les mesures prises lors des derniers Comités Directeur (mise en place et respect de la procédure comptable, le Président est l'ordonnateur et non le payeur, la double signature à partir de 2 000 euros ...) contribuent à aller dans ce sens.

Il est précisé que le commissaire aux comptes, dont le rôle porte sur la régularité des dépenses et non sur leur opportunité, avait fourni un rapport interne au Président en émettant des réserves sur certains dysfonctionnements.

Monsieur BASTIEN s'étonne sur le fait que les membres du Comité Directeur n'aient pas été informés de la situation plus tôt

Le Trésorier leur répond en précisant que les chiffres sont publics et qu'il

avait averti les membres du Comité Directeur par rapport au mauvais fonctionnement à savoir que le Président était à la fois l'ordonnateur et le payeur.

- ELECTION DU PRESIDENT PROVISOIRE

Avant l'élection du Président provisoire, le Directeur Technique National souhaite informer les membres du Comité Directeur qu'il n'est pas candidat au renouvellement de son poste au 2 décembre 01 et qu'il assumera ses missions concernant la convention d'objectifs 2001 et les dossiers en cours jusqu'à cette date.

Le Secrétaire Général répond que le Comité Directeur n'a pas à subir un dysfonctionnement qui existe depuis plusieurs années. Certaines décisions et lignes de conduites ont été prises et il faut les assumer jusqu'au bout.

Monsieur ROUSSEAU partage le sentiment du Secrétaire Général et ajoute qu'il n'est pas contre le fait que les personnes, ayant voté le 1^{er} avril 01 pour Monsieur TREHET, démissionnent.

Explication de la procédure par le Secrétaire Général concernant l'intérim jusqu'à la prochaine Assemblée Générale :

- pour les postes vacants au Comité Directeur : possibilité de faire ou de ne pas faire un appel à candidature, ce qui n'empêche pas quelqu'un de présenter sa candidature.

- le bureau sera obligatoirement démissionnaire le 2 décembre 01.

- réunion d'un Comité Directeur d'urgence à la suite de l'Assemblée Générale réunie à titre Extraordinaire.

- fin des mandats des Présidents de Commissions le 2 décembre 01 appel à candidature préalable

- résultat du vote pour un appel à candidature pour les 3 postes à pourvoir au Comité Directeur :

Pour : 11 contre : 5 abstention : 2

L'intérim de la présidence devant être effectuée par un membre du bureau fédéral, le Secrétaire Général informe que personne ne s'est porté candidat lors du bureau.

Dans un souci de continuité, Monsieur ROUSSEAU propose que le Secrétaire Général assure cet intérim.

Le Secrétaire Général tient à souligner le fait qu'il est d'accord pour assurer l'intérim mais ne souhaite pas se présenter à la présidence le 2 décembre 01.

Dans ce contexte, Monsieur MOULIN informe qu'il sera éventuellement candidat à la présidence le 2 décembre 01.

résultat du vote :

Eric-Pierre DUFOUR, Secrétaire Général : 14 voix

Jean-Marie MEURANT : 2 voix

Alain MARCHI : 1 voix

Gérard MOULIN : 1 voix

- Intervention de Monsieur ARBOUIN, Expert Comptable

Monsieur ARBOUIN intervient auprès des membres du Comité Directeur pour faire un point sur la procédure comptable mise en place en collaboration avec le Trésorier et son fonctionnement.

Il tient à préciser que les problèmes bancaires ont retardé la tenue des comptes mais que tout est pratiquement rentré dans l'ordre.

Il souligne qu'il est à la disposition de chacun concernant des demandes telles que l'état des comptes des commissions ou comités nationaux, mais il souhaite avoir comme seuls interlocuteurs le Trésorier et/ou Céline BERTON.

-POINTS DIVERS

Validation de la décision du Bureau Fédéral du club : Affiliation définitive du club des Stinger de Vitry sous le N° 035009.

Assemblée Générale du 2 décembre 01 :

Le Président provisoire informe les membres du Comité Directeur que l'Assemblée Générale se déroulera au CREPS de Montry (Seine et Marne), car au niveau financier c'est ce qui est le moins coûteux.

Le Président provisoire demande à chacun de fournir une réponse pour le 10 novembre 01 au plus tard.

Répartition des régions :

- Poitou Charente / Limousin : Davy SOUSSAINTJEAN

- Franche-Comté / Alsace / Lorraine / Bourgogne : Eric DUFOUR

- Aquitaine / Midi-Pyrénées : Jean-Marie MEURANT, Christine FREY

Basse-Normandie : Gérard MOULIN - Languedoc-Roussillon : Denis Didier ROUSSEAU

- Centre : Sandy BEZAULT

- Auvergne : Olivier CHARLIONET

- Pays de Loire : Roger GRIMAUULT

- Nord : Fabien CARRETTE

- Ile de France Eric MESNILDREY/ Fabien CARRETTE / Matthieu LAURENT / E-P DUFOUR

- Affaire Arnaud FAU

La décision est prise à l'unanimité pour rejeter l'appel.

(Arrivée de Thomas NAGEL, Christine FREY est excusée pour l'après-midi)

- Commission Juridique (1^{ère} partie)

« Le Président de la Commission Juridique présente le rapport des activités de sa Commission depuis le 30 juin, date à laquelle il avait présenté

au Comité un rapport d'activité pour la période précédente.

Il évoque les différents points en cours :

- Dossier du Docteur SARNIGUET :
Le Président de la Commission Juridique présente l'historique de cette affaire depuis sa saisine par le Docteur SARNIGUET. La Commission Juridique s'est contentée de dire le droit sans entrer dans la querelle qui semble (à tort ou à raison) opposer celui-ci à la Direction Technique Nationale.

La Commission Juridique ne comprend pas la position du Docteur qui remue ciel et terre pour défendre ses intérêts au mépris des procédures légales prévues par nos textes.

Une réponse sera apportée au dernier courrier du Docteur, communiqué par E-mail à l'ensemble des membres du Comité Directeur.

Le Président de la Commission Juridique regrette que cette communication n'ait pas été accompagnée de toutes les pièces du dossier, ce qui aurait évité de donner aux membres du Comité Directeur une idée tronquée du problème en cours.

Le Président de la Commission Juridique souligne que sur les bases actuelles de contestation permanente de l'autorité fédérale, il lui paraît difficile de conserver le Docteur SARNIGUET qui ne vient même pas au Comité Directeur, dont il est membre, pour évoquer et régler le problème avec ses pairs. Il demande au Comité Directeur de faire le nécessaire afin de trouver un autre médecin qui devra être installé, tant au titre de Médecin Fédéral National qu'à celui de Président de la Commission fédérale Médicale, dans le respect de notre réglementation.

Monsieur Eric DUFOUR intervient pour souligner son impatience à voir une commission médicale fonctionner, car à l'origine il était candidat au Comité Directeur dans l'optique de participer à cette commission.

Bureau du Président :
Sur mission, la Commission Juridique a procédé à l'ouverture du bureau du Président TREHET, en sa présence. Celui-ci a repris des effets personnels dont une liste a été dressée.

Lors de visites ultérieures, un tri des documents présents a été effectué. Il en ressort que le « ménage » ayant été fait auparavant, il ne reste rien de « sensible » dans le bureau. Un classement des documents restant sera effectué pour archivage par le personnel du siège.

Le Président de la Commission Juridique indique que si des archives

venaient à manquer, une intervention amiable auprès d'Emile TREHET serait à engager, et qu'en cas d'insuccès, une procédure contentieuse pourrait être mise en œuvre afin de recouvrer les archives manquantes.

- Problème Ligue Basse-Normandie :
La Commission va pouvoir régler ce problème rapidement, bien que les contacts entrepris par Gérard MOULIN aient été rendus difficiles, d'une part par le dysfonctionnement des services du secrétariat fédéral, d'autre part par le manque de réponse des intéressés.

- Commission Règles et Règlements :
Le Président de la Commission Juridique propose au Comité Directeur de créer une Commission des Règles et Règlements, particulièrement chargée de l'étude et de la mise en œuvre de ceux-ci ; la Commission Juridique de par son travail quotidien n'ayant, à l'évidence, et le passé nous l'a souvent prouvé, qu'un temps extrêmement restreint pour ce chantier important.

- Vote des prix en Euros :
Le Président de la Commission Juridique demande que les différents prix et barèmes de la Fédération soient votés en Euros pour 2002, soit par le Comité Directeur, soit par l'Assemblée Générale, chacun pour ce qui le concerne. »

- **BUDGET**
Le plus important c'est le fonctionnement, donc la trésorerie et actuellement la fédération n'a aucune marge de manœuvre et se trouve pratiquement en cessation de paiement.

Le problème majeur de la Fédération est un manque de produits car cela repose principalement sur les licences et les cotisations ; 6 000 licences et 200 clubs pour l'année 2001 permettent de couvrir uniquement le fonctionnement du siège fédéral et les salaires.

Le Président provisoire précise qu'une réflexion était en cours sur la restructuration du personnel du siège fédéral.

Le Trésorier souhaite pour l'avenir s'appuyer sur le fonctionnement par entité : attribution par discipline d'un montant (pourcentage) en adéquation avec le nombre de licences et ainsi chaque entité gèrera son budget et demande si cela s'inscrit bien dans la démarche politique du Comité Directeur.

Concernant la demande de Monsieur GODET sur la possibilité d'embaucher une personne dans le cadre du sponsoring et du partenariat, le Directeur Technique National répond que ce travail avait été effectué par Monsieur FAU et que ce doit être fait sur du long terme.

Monsieur MOULIN demande que la pression soit mise sur les clubs débiteurs avant l'Assemblée Générale, afin de récupérer certaines créances.

Venant d'entendre que la décision était prise par le Comité Directeur de ne pas payer les ristournes 2001, le Président de la Commission Juridique indique que pour avoir relu les différents procès-verbaux du Comité Directeur, aucune disposition de ce type n'a jamais été votée (seule évocation sans vote lors du Comité du 30 juin : « Par contre, les ristournes ne seront pas maintenues cette année »).

Il donne lecture des dispositions de l'article 15 des Règlements Généraux attribuant à la seule assemblée générale la compétence de fixer la partie du montant du prix de la licence ristournée aux Comités Départementaux et Ligues Régionales.

Il indique que, dans cette éventualité, la seule possibilité ouverte par les textes est de faire procéder à un vote du Comité Directeur pour ne pas inclure les ristournes dans le budget 2001. Le vote du budget par l'assemblée générale entérinera de façon probante cette décision qui deviendra exécutoire et sans contestation, ni recours possible.

La Commission Juridique indique qu'aucune disposition de non retour des ristournes n'a été prise (art 15 RGES)

Vote pour ne pas inclure les ristournes dans le budget 2001

Résultat du vote :
pour : 14 contre : 1 abstention : 3

Le Trésorier Adjoint informe qu'il a envoyé 80 courriers aux clubs concernant le paiement des licences et des cotisations. A ce jour, 35 clubs ne sont pas encore en règle et demande qu'au 2 décembre les clubs n'ayant pas régularisé leur situation soient radiés. Le Président par intérim tient à préciser qu'il faut une certaine cohérence envers les clubs de cricket car la Fédération doit 40 000 francs au cricket (somme avancée pour le championnat d'Europe).

Il est proposé d'adresser une lettre recommandée avec accusé réception aux clubs n'ayant pas réglé leur cotisation fédérale et n'ayant aucune licence, ainsi qu'aux clubs n'ayant pas réglé leur cotisation fédérale, avec demande de mise en conformité sous les 15 jours à réception du courrier, sous peine d'être radié.

Monsieur MOULIN demande que pour les clubs radiés, leurs instances administratives soient mises au courant de la raison de la décision de la FFBS.

Le Trésorier adjoint fait un état des péréquations dues. Il est proposé d'adresser une lettre recommandée aux clubs devant des péréquations. A défaut de règlement sous les 10 jours à réception, il sera prélevé sur les cautions avec une pénalité de 10%.

résultat du vote concernant les propositions du Trésorier Adjoint:
pour : 17 abstention : 1

Le Trésorier Adjoint propose un nouveau mode de calcul pour les péréquations :
Prise en compte de l'aller / retour SNCF avec couchettes ou avion si plus économique + hôtel + déplacement gare ou aéroport - lieu du match.
50% de la péréquation devra être versée avant le début du championnat

Résultat du vote sur le nouveau mode de calcul des péréquations:
pour : 16 abstention : 2

- Commission Juridique (suite)

Règlement Disciplinaire relatif à la Lutte contre le Dopage :

Le Président de la Commission Juridique rappelle la nécessité pour la Fédération de voter ce texte issu du décret 2001-36 du 11 janvier 2001, avant le 13 janvier 2002, sous peine de voir le retrait de la délégation de pouvoir accordée à celle-ci.
Il résume le travail effectué et s'excusant de la communication tardive du texte définitif due à une dernière réunion de travail tenue au Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage le jeudi 11 octobre, il est heureux de présenter cette troisième mouture définitive validée par le dit Conseil.
Le Comité directeur, par son approbation, en permettra la mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire réunie à titre extraordinaire de décembre prochain, aux fins d'être voté comme une annexe du Règlement Intérieur fédéral.

Résultat du vote sur la proposition du règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage
Vote
Pour : 15 abstention : 3

Titre VI du Règlement Intérieur « Règles particulières relatives à la Lutte contre le Dopage »

Le Président de la Commission Juridique rappelle la nécessité pour la Fédération de voter ce texte conforme aux dispositions du décret 2001-35 du 11 janvier 2001, afin d'assurer une parfaite concordance des textes obligatoires concernant la lutte contre le dopage et donc de permettre une mise en œuvre effective de ces nouvelles dispositions.
Le Comité directeur, par son approbation, en permettra la mise à

l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire réunie à titre extraordinaire de décembre prochain, aux fins d'être voté comme Titre VI du Règlement Intérieur fédéral en lieu et place du Titre existant, avec une abrogation des articles 91 à 100.

Résultat du vote sur la proposition du Titre VI du Règlement Intérieur fédéral
Pour : 15 abstention : 3

Candidatures aux Commissions :

Le Président de la Commission Juridique demande qu'un appel à candidatures soit effectué en vue de pourvoir la Commission Fédérale de Discipline Dopage et le Conseil Fédéral d'Appel Dopage sur la base la plus large possible, sachant que chaque réunion de ces commissions doit disposer de 5 membres et qu'il n'est pas impossible que plusieurs réunions aient lieu durant la même période.

Les conditions requises pour les candidats sont définies aux articles 10 et 11 du Règlement Disciplinaire relatif à la Lutte contre le Dopage.

Il demande également qu'un appel à candidatures soit également lancé, en vue de pourvoir, pour les mêmes raisons, un nombre plus important de membres pour la Commission Fédérale de Discipline et la Commission Fédérale de Discipline d'Appel.

Il souligne l'intérêt de relancer un appel à candidatures pour toutes les autres Commissions, en demandant aux organes décentralisés et déconcentrés d'être nos relais motivés, avant de lancer un appel à la présidence de celles-ci, afin que le plus grand nombre de personnes puisse se sentir concerné, mais sans se retrouver président « désigné d'office » s'il en est le seul candidat à une commission.

La désignation des Présidents devra intervenir lors d'un Comité Directeur ultérieur à l'assemblée générale de décembre prochain.

- LICENCES

Présentation du projet des licences par Sébastien VIALE.

En tenant compte des observations soulevées lors du débat, un programme de refonte des licences sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 2 décembre 01.

SOFTBALL

Exposé par Nathalie PARKER et Ghislaine ETHIER sur le fonctionnement de France Softball et sur le plan de développement softball (cf doc)

Messieurs BARAN, BASTIEN, DUFOUR Eric, GODET, MARCHI et NAGEL sont excusés pour la soirée retour de Christine FREY

- BASEBALL

Exposé par Jean-Marie MEURANT sur l'identité baseball

Présentation de l'arbitrage par Guy BRUT

La commission sportive pose la question sur la place de l'équipe de l'INSEP dans le championnat élite.
Monsieur MAYS pose la question du contrat des jeunes de l'INSEP les engageant avec le Ministère et le FFBSC.

Le Directeur Technique National souligne que la gestion de l'équipe fédérale est clairement définie et votée par un Comité Directeur en 2000 quant à sa participation en élite.

ELITE

Proposition du championnat élite par la commission nationale sportive baseball pour la phase régulière (voir annexe 1)

Résultat du vote :
pour : 12 abstention : 1

Proposition pour que toutes les équipes de la phase 1 participent à la phase 2. Cette phase comptera pour le titre de champion de France et également pour le titre du Challenge de France, qui donne accès à la coupe des coupes baseball.

Résultat du vote :
pour : 11 abstention : 2

Proposition pour que toutes les finales se disputent au meilleur des 5 rencontres.

Résultat du vote :
pour : 11 abstention : 2

La proposition pour les battes en bois est votée à l'unanimité.

La proposition pour la balle officielle est adoptée à l'unanimité

Monsieur MEURANT fait remarquer que la commission nationale d'arbitrage baseball n'est pas présente lors de l'exposé sur le baseball.

Pour les championnats, une étude de fond doit être lancée afin d'étudier une évolution dans le futur.

Nationale 1

La commission sportive baseball présente 2 propositions
La proposition 2 est adoptée par 12 voix pour et 1 voix contre.

Il est demandé à ce qu'une proposition de championnat soit présentée à l'Assemblée Générale de mars 2002, notamment sur l'étude de 3 rencontres le week-end (1 match le samedi de 9 manches et 2 matchs le dimanche de 7 manches).

Au sujet des Interligues, il est proposé de constituer un groupe de travail afin d'étudier l'évolution de ce regroupement. Un appel à candidature doit être fait, sachant que les ligues

Rhône-Alpes et Aquitaine se sont déjà portées candidates.

Fin de la séance à 21h30

Dimanche 14 octobre :

Présents :

Eric-Pierre DUFOUR, Président provisoire, Sandy BEZAULT, Patrick BRICAUD, Fabien CARRETTE, Eric DUFOUR, Christine FREY (début de matinée), François MAYS, Jean-Marie MEURANT, Gérard MOULIN, Eric MESNILDREY, Thomas NAGEL (début de matinée), Nathalie PARKER, Denis Didier ROUSSEAU, Davy SOUSSAINTJEAN, Sébastien VIALE.

Michel COGNE DTN

Excusés :

Pascal BARAN, Serge BASTIEN, Alexandra BOISSELIER, Olivier CHARLIONET, Erwan GODET, Roger GRIMAUULT, Matthieu LAURENT, Alain MARCHI, Fabien PROUST, Docteur SARNIGUET.

Absents :

Didier MARCHOIS

Invités :

André PARKER, Président de la commission nationale sportive baseball, Valérie OLIVEIRA, membre de la commission sport en entreprise Ghislaine ETHIER, DTN softball Philippe DENIS, DTN baseball

Secrétaire de séance :

Céline BERTON

Ouverture de la séance, à 9h15, par le Président provisoire, Eric-Pierre DUFOUR.

- Commission scorage et statistiques

Rapport sur l'année 2001 présenté par la Présidente de la commission, Christine FREY, avec à l'appui les chiffres sur le nombre de scoreurs, le nombre d'instructeurs et le nombre de stages effectués qui est bien inférieur aux années précédentes.

Le Président provisoire et le Directeur Technique National insistent sur le fait que les commissions doivent générer des produits. La connaissance et le savoir doivent être valorisés.

Il faut dorénavant voir les commissions comme des organismes prestataires de formation ; la gestion devant passer par le service formation. La Fédération doit devenir un prestataire de services qui se vendent et non qui se donnent comme c'est le cas actuellement.

Madame FREY demande de se faire aider dans cette nouvelle démarche.

Elle charge la Fédération de l'impression et la commercialisation de 2 manuels de scorage.

Madame FREY demande à ce que soit revalorisé le coût journalier d'indemnisation de scorage en adéquation avec l'arbitrage.

Proposition (*prix en euros*):

18,30 : scoreur départemental et arbitre départemental

24,40 : scoreur régional 1 et arbitre régional

30,50 : scoreur régional 2 et arbitre national auxiliaire

39,60 : scoreur national et arbitre national

- Résultat du vote

pour : 14 abstention : 1

Afin d'éviter les abus, le Président provisoire intervient pour demander à ce que les arbitres et scoreurs soient rémunérés en fonction du niveau du match et non en fonction du diplôme.

- Direction Technique Nationale

Présentation par le Directeur Technique National d'un bilan de synthèse sur les 4 dernières années.

Il insiste pour qu'à l'avenir il y ait une logique de communication, le Comité Directeur devant fonctionner comme un parapluie avec une autonomie au sein des 3 entités.

Il insiste sur le fait que le projet de Roissy est un projet politique fort pour la Fédération et demande aux membres du Comité Directeur de se positionner car jusqu'à présent les institutionnels n'avait que lui comme interlocuteur alors que la logique voudrait que ce soit des élus qui mènent à terme ce projet.

Le Comité Directeur donne la délégation, **à l'unanimité**, au Président par intérim pour représenter la Fédération lors de la réunion de jeudi 18 octobre 01, avec les institutionnels.

Le Directeur Technique National informe les membres du Comité Directeur que Monsieur BAZIN, responsable du service formation, a quitté ses fonctions au 30 septembre 01 et demande que lui soit adressé un mot de remerciement pour son implication.

Le Comité Directeur acte, **à l'unanimité**, sur la continuité du travail avec l'équipementier Adidas.

La convention avec l'UNSS est acceptée **à l'unanimité** avec les termes de réflexion à apporter. Monsieur MESNILDREY pense qu'il devrait s'agir plus d'une aide de l'UNSS envers la Fédération et non l'inverse.

Le Directeur Technique National suggère le dépôt de la convention d'objectifs au 15 janvier 2002.

- Commission sport en entreprise

Présentation effectuée par Valérie OLIVEIRA, qui insiste sur le principal problème rencontré lors de la mise en place d'actions, à savoir la question de

l'assurance et donc en découlent directement les problèmes de la licence.

Il est demandé à la commission de trouver une solution pour faire remonter l'information au niveau de la Fédération et ensuite voir comment procéder pour la facturation.

- Commission jeune

En l'absence excusée du Président de la commission jeune, Monsieur PARKER présente le rapport d'activité de cette commission.

Le Président provisoire demande qu'à l'avenir le domaine d'action de cette commission ne se limite pas uniquement au baseball et d'y inclure le softball.

- Commission prêts et mutations

Présentation par le Président de la commission, Sébastien VIALE, du rapport d'activités de l'année 2001 et les orientations pour la nouvelle saison (nouveau formulaire, chèque établi par le club d'arrivée ...)

La proposition sur les nouveaux tarifs des prêts et mutations en euros est votée **à l'unanimité** (13 voix).

Monsieur MESNILDREY précise que les prêts et mutations doivent faire partie de la réforme des licences et qu'il faudrait à terme songer à les supprimer afin de ne pas limiter l'accès à la pratique. Le Comité Directeur acte sur le fait qu'il faut y penser. Il faut revoir le rapport Fédération - clubs - licenciés.

Monsieur VIALE souligne le litige avec le comité départemental du 95 et il est demandé que ce problème soit réglé au niveau du baseball et non pas par le Comité Directeur.

- candidatures aux commissions

Lors de l'Assemblée Générale du 2 décembre 01, un nouveau Président sera élu, après que l'on ait complété le Comité Directeur. Un Comité Directeur d'urgence procédera à l'élection d'un nouveau bureau et des Présidents de Commissions.

Un nouvel appel à candidature sera fait avant l'Assemblée Générale du 2 décembre 01.

Il est précisé que tous les membres du Comité Directeur doivent faire partie d'une commission.

Monsieur MESNILDREY demande si une réflexion a été faite sur les missions précises des commissions et sur leur pertinence. Une proposition écrite est demandée au sujet des commissions.

De plus, il revient sur la proposition de création d'une commission règlements et statuts et trouverait plus adapté

d'avoir un salarié compétent en la matière pour traiter ces sujets (stabilité et neutralité).

- Divers

Monsieur ROUSSEAU propose l'élection d'un Secrétaire Général Adjoint pour assurer l'intérim jusqu'au 2 décembre 01.

Résultat du vote :

Eric MESNILDREY : pour : 12blanc : 1

Eric MESNILDREY propose au Comité Directeur qu'un Président d'Honneur ne peut pas être éligible au Comité Directeur fédéral.

- Assemblée Générale du 2 décembre 01

Le Comité Directeur vote à l'unanimité la date de l'Assemblée Générale pour le 2 décembre 01 (et non le 1^{er} décembre 01, comme indiqué dans un précédent procès verbal de Comité Directeur).

Déroulement de la journée :

Assemblée Générale réunie à titre Extraordinaire :

- ouverture par le Président

- Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 1^{er} avril 01

- élection pour les postes vacants au Comité Directeur

Levée de séance de l'Assemblée, désignation du candidat à la Présidence par le Comité Directeur

Reprise de Séance

- élection du Président

Levée de Séance de l'Assemblée Générale réunie à titre Extraordinaire

Comité Directeur convoqué en procédure d'urgence :

- élection du bureau fédéral

- désignation des présidents de commissions

Clôture Comité Directeur d'urgence

Reprise de l'Assemblée Générale réunie à titre Extraordinaire :

- vote du budget prévisionnel 2001

- présentation du réalisé 2001

- validation des prix en euros des montants des licences, cotisations et affiliations

- adoption des textes sur le dopage

- divers :

- présentation de la convention d'objectifs 2002

- validation par l'Assemblée Générale des orientations politiques du Comité Directeur

0-présentation du projet de refonte des licences

Clôture du Comité Directeur à 16 heures

Comité Directeur du 2 décembre 2001

Présents :

Mmes Christine FREY et Nathalie PARKER,

MM. Eric Pierre DUFOUR, Fabien CARRETTE, Patrick BRICAUD, Alain MARCHI, Jean-Marie MEURANT, Serge BASTIEN, Gérard MOULIN, Sébastien VIALE, Thomas NAGEL, Didier MARCHOIS, Roger GRIMAULT, Eric MESNILDREY, Eric DUFOUR, Denis-Didier ROUSSEAU, André PARKER, Erwan GODET, Fabien PROUST et Davy SOUSSAINTJEAN.

- Candidature au Comité Directeur

Michel COGNE explique le retrait de sa candidature. Les candidatures de Mme Marie-Agnès VALLART, M. André PARKER, M. Emmanuel DUBAUT, M. Olivier DUBAUT sont validés.

- Situation de la FFBSO

- Affaire TREHET c/ FFBSO

Suite à la Décision de la Commission de Discipline, M. Emile TREHET a été suspendu pendant deux ans de licence et de tous les droits que cela lui procurait. M. DUFOUR rappelle que la Fédération a refusé partiellement la proposition de conciliation émanant du CNSOF. Cette décision, après consultation du Bureau Fédéral, s'explique par le fait d'obtenir au plus vite une stabilité politique afin de rassurer l'ensemble des partenaires de la FFBSO.

L'ensemble des membres approuve le positionnement de la Fédération sur cette affaire.

Il est pris la décision de diffuser les documents sur cette affaire à l'ensemble des clubs.

- Financière

MM BRICAUD et MARCHI respectivement trésorier et trésorier adjoint rappellent que la situation de la Fédération reste fragile mais que nous pourrions tenir nos engagements.

L'augmentation du nombre de licenciés est la seule solution réaliste dans un premier temps à la bonne santé financière de la Fédération.

Nous avons les mêmes besoins donc les mêmes coûts de fonctionnement qu'une Fédération de 15000 licenciés alors que nous sommes 8000 ce qui explique en partie seulement notre situation financière.

- Projet de Roissy

M. Eric Pierre DUFOUR explique aux membres du Comité Directeur les grandes lignes du projet du centre technique national de Roissy avec un projet en quatre phases étalé de 2004 à 2008, avec pour ambition d'y installer un centre d'hébergement, les locaux de la FFBSO, de la Ligue d'Ile de France et du Comité Départemental du Val d'Oise.

Il rappelle que de nombreux partenaires institutionnels souhaitent un comportement professionnel de la part de la FFBSO sur ce dossier.

- Directeur Technique National

M. DUFOUR Président par intérim s'est entretenu avec le Directeur des Sports, M. Joël DELPLANQUE, pour la désignation du futur DTN. Plusieurs candidatures sont déjà parvenues et le poste semble susciter de l'intérêt. Il semblerait que la voix interne soit exclue. M. DUFOUR rappelle que la marge de manœuvre de la FFBSO en la matière est étroite.

- Licence

Intervention : de M. Didier MARCHOIS qui rappelle que le système actuel des licences limite le développement des nouvelles pratiques, il serait donc temps de procéder à des modifications. M. Eric-Pierre DUFOUR signale que cela fait parti d'un des axes de travail de la FFBSO pour l'Olympiade et qu'une réflexion est en cour. Toutes idées permettant d'obtenir la solution idéale pour la saison 2002/2003 sont les bienvenues.

- Récompenses

Evelyne GOLE HERMELIN

France Softball annonce, au comité Directeur, sa décision de retirer le numéro 2 de la sélection Softball Féminin Senior en hommage à la carrière de Mlle Evelyne GOLE HERMELIN qui prend sa retraite internationale.

- Samuel MEURANT

Le Comité Directeur tient à féliciter M. Samuel MEURANT pour son excellente prestation au Championnat du Monde de Baseball à Taiwan, où il termine leader de la première phase en terme de moyenne de points mérités avec une ERA de 0.00 pour 15 2/3 manches lancées.

- Alain GADOUA

Le Comité Directeur tient à féliciter M. Alain GADOUA pour sa prestation au Championnat d'Europe en Allemagne.

- Le comité d'organisation de la Coupe d'Europe des clubs

Le Comité Directeur tient à féliciter le Comité d'organisation de la Coupe d'Europe

Le Comité Directeur se retire pour ouvrir l'Assemblée Générale.

Présents :

Mmes Christine FREY et Nathalie PARKER,

MM. Eric Pierre DUFOUR, Fabien CARRETTE, Patrick BRICAUD, Alain MARCHI, Jean-Marie MEURANT, Serge BASTIEN, Gérard MOULIN, Sébastien VIALE, Thomas NAGEL, Didier MARCHOIS, Roger GRIMAULT, Eric MESNILDREY, Eric DUFOUR, Denis-Didier ROUSSEAU, André PARKER, Erwan GODET, Fabien PROUST, Davy SOUSSAINTJEAN, LAURENT

Mathieu, Marie-Agnès VALLART, Emmanuel DUBAUT et André PARKER.

Retour en séance, après l'élection des nouveaux membres du Comité Directeur de la Fédération Française de Baseball, Softball et Cricket.

Candidature à la Présidence de la FFBS

M. Eric-Pierre DUFOUR est le seul candidat à la présidence de la FFBS, sa candidature est acceptée par le Comité Directeur par 23 voix pour et 1 blanc.

Le Comité Directeur se retire pour présenter son candidat à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Baseball, Softball et Cricket.

Présents :

Mmes Christine FREY, Nathalie PARKER,
MM. Eric Pierre DUFOUR, Fabien CARRETTE, Patrick BRICAUD, Alain MARCHI, Jean-Marie MEURANT, Serge BASTIEN, Gérard MOULIN, Sébastien VIALE, Thomas NAGEL, Didier MARCHOIS, Roger GRIMAULT, Eric MESNILDREY, Eric DUFOUR, Denis-Didier ROUSSEAU, André PARKER, Erwan GODET, Fabien PROUST, Davy SOUSSAINTJEAN, LAURENT Mathieu, Marie-Agnès VALLART, Emmanuel DUBAUT, André PARKER.

Retour en séance, après l'élection de M. Eric Pierre DUFOUR comme Président de la Fédération Française de Baseball, Softball et Cricket.

Election du Bureau fédéral au sein du Comité Directeur

Postes	Noms	Oui	Non	N -
Secrétaire Général	MESNILDR EY Eric	22	1	-
Secrétaire Général Adjoint	GRIMAULT Roger	18	3	2
Trésorier	BRICAUD Patrick	21	-	2
Trésorier Adjoint	MARCHI Alain	23	-	-
Postes	Noms	Nbre Voix		
Vice-Président	MEURANT Jean-Marie	19		
Vice-Président	DUFOUR Eric	19		
Vice-Président	VIALE Sébastien	15		
Vice-Président	FREY Christine	14		
Vice-Président	ROUSSEAU Denis-Didier	13		
	BASTIEN Serge	12		
	MOULIN Gérard	8		
	DUBAUT Emmanuel	5		
	PARKER Nathalie	2		

Les Commissions de la FFBS

Est élu à la Présidence de la
- Commission Fédérale Sport en Entreprise : **Mme OLIVIERA** avec 20 voix.

- Commission Fédérale Informatique :

M. LECARPENTIER avec 20 voix.

- Commission Fédérale Juridique : **M. LAURENT Philippe** avec 17 voix

- Commission Fédérale Terrain : **M. SOUSSAINTJEAN Davy** avec 20 voix

- Commission Fédérale Financière : **M. Emmanuel DUBAUT** avec 12 voix

- Commission Fédérale Scoring et Statistiques : **Mme FREY Christine** avec 21 voix

- Commission Fédérale Prêts et mutations : **M. VIALE Sébastien** avec 19 voix

- Commission Fédérale Sport Scolaire : **Mme Marie-Agnès VALLART** avec 17 voix

- Commission Fédérale Prêts et mutations : **M. VIALE Sébastien** avec 19 voix

- Commission Fédérale Sport Scolaire : **Mme Marie-Agnès VALLART** avec 17 voix

- Commission Fédérale Communication : **M. Gérard MOULIN** avec 18 voix

- Commission Fédérale Jeune : **M. SARION Charly** avec 16 voix devant M. KRENTNER Jérémy avec 5 voix

- Commission Nationale Sportive Baseball : **M. PARKER André** avec 22 voix

- Commission Nationale Arbitre Baseball : **M. NAGEL Thomas** avec 18 voix

M. PARKER soumet le problème du calendrier du championnat Elite de Baseball car il ne sait pas s'il doit ménager des espaces pour le Championnat du Monde Universitaire et sa préparation. Il est décidé de concevoir le championnat avec ces aménagements. La décision de participer ou non à ses Championnats interviendra ultérieurement étant déterminée par l'opportunité d'une telle participation aussi bien sportive que financière.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation à cette journée importante pour la Fédération Française de Baseball, Softball et de Cricket. Il clôt le Comité Directeur pour retourner en Assemblée Générale afin de clore la journée.

décision, après consultation du Bureau Fédéral, s'explique par le fait d'obtenir au plus vite une stabilité politique afin de rassurer l'ensemble des partenaires de la FFBS.

Il est demandé par plusieurs membres que soit procuré aux clubs les attendus de la Commission Discipline. M. Eric-Pierre DUFOUR s'engage à les fournir avec le PV de cette Assemblée Générale et ce avant l'Assemblée Générale de Mars 2002. Aucune remarque ou contestation émanant de l'Assemblée ne remet en cause les décisions du Comité Directeur et du Bureau Fédéral sur cette affaire.

Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 1^{er} Avril.

M. Patrick TUGAULT demande une modification du PV de l'Assemblée Générale dans un souci de clarté. Il expose sa demande et dépose un écrit pour l'enregistrement.

Approbation après modifications à l'unanimité du PV de l'Assemblée Générale du 1^{er} Avril 2001

Election pour les 3 postes vacants du Comité Directeur de la FFBS

Dans un premier temps M. Michel COGNE qui s'était porté candidat au poste de membre du Comité Directeur de la FFBS, retire, avant le vote, sa candidature pour des raisons personnelles et souhaite les meilleures réussites pour la Fédération.

Chacun des candidats explique en quelques phrases l'objet de sa motivation à briguer un poste au sein Comité Directeur de la FFBS.

Vote : Majorité à 111 voix

André PARKER : 204 voix
Emmanuel DUBAUT : 118 voix
Marie-Agnès VALLART : 158 voix
Olivier DUBAUT : 84 voix

Sont donc élus
M. André PARKER,
M. Emmanuel DUBAUT
Mme Marie-Agnès VALLART.

Présentation des 4 grandes orientations de la Fédération.

M. Eric- Pierre Dufour expose les quatre grandes orientations de la Fédération pour l'olympiade en cours :

- Restructuration de la FFBS (Sièges Fédéral et les 3 identités : Baseball, Softball et Cricket)
- Restructuration des Ligues et Comités Départementaux
- Centre Technique National de Roissy
- Développement des nouvelles pratiques

Assemblée Générale 2 décembre 2001

Accueil du Président par intérim : M. Eric-Pierre DUFOUR

Affaire TREHET
Suite à la Décision de la Commission de Discipline, M. Emile TREHET a été suspendu pendant deux ans de licence et de tous les droits que cela lui procurait. M. Eric-Pierre DUFOUR rappelle que la Fédération a refusé partiellement la proposition de conciliation émanant du CNSOF. Cette

Election du Président de la FFBS
Le Comité Directeur après avoir été complété par l'élection de M. PARKER André, M. DUBAUT Emmanuel et Mme VALLART Marie-Agnès se retire pour désigner, en son sein, un postulant à la Présidence à présenter à l'Assemblée Générale.

M. Eric-Pierre DUFOUR a reçu la confiance du Comité Directeur, il est donc présenté à Assemblée Générale.

Vote : Majorité à 106 Voix
OUI : 177 Voix
NON : 22 Voix
Abstentions : 7 Voix
Nuls : 4 Voix

M. Eric-Pierre DUFOUR est donc le nouveau Président de la Fédération Française de Baseball, Softball et Cricket.

Son mandat prendra fin avec l'Olympiade 2004. Comme le prévoient les Statuts de la FFBS, une Assemblée Générale électorale aura lieu dans les six mois suivant la fin des Jeux Olympiques d'Athènes.

Questions et remarque de l'Assemblée Générale au nouveau Président :

Les demandes peuvent être regroupées sur les mêmes thèmes
- Problèmes pour les prises de licences et des licences qui ne répondent pas aux besoins notamment pour les nouvelles pratiques.
- Manque de communication vers l'extérieur, la FFBS n'aide pas suffisamment les clubs à communiquer sur nos disciplines.

Annonce de la composition du Bureau Fédéral et des Présidents des différentes commissions de la Fédération.

Bureau :

Après un vote au sein du Comité Directeur le nouveau bureau est :

Secrétaire Général :
M. Eric MESNILDREY

Secrétaire Général Adjoint :
M. Roger GRIMAULT

Trésorier :
M. Patrick BRICAUD

Trésorier Adjoint :
M. Alain MARCHI

Vice-Présidents:
Mme Christine FREY,
M. Denis-Didier ROUSSEAU,
M. Sébastien VIALE,
M. Jean-Marie MEURANT,
M. Eric DUFOUR.

Présidé bien entendu par le Président
M. Eric-Pierre DUFOUR.

Les commissions : Il s'agissait pour le Comité Directeur de désigner les nouveaux titulaires des Présidences de Commissions vacantes et de les présenter à l'Assemblée Générale :

- Sport en Entreprise :
Mme. OLIVIERA

- Informatique :
M. Franck LECARPENTIER

- Scorage et Statistiques :
Mme Christine FREY

- Arbitrage Baseball :
M. Thomas NAGEL

- Terrain:
M. Davy SOUSSAINTJEAN

- Jeune :
M. Charly SARION

- Juridique :
M Philippe LAURENT

- Communication :
M. Gérard MOULIN
- Sport Scolaire :
Mme Marie Agnès VALLART

- Prêts et Mutations :
M. Sébastien VIALE

- Sportive Baseball :
M. André PARKER

- Financière :
M. Emmanuel DUBAUT

Règlement Disciplinaire Dopage

Présentation du règlement disciplinaire, par Patrick TUGAULT responsable du projet, qui nous signale l'approbation du texte par le CPLD et le Comité Directeur de la FFBS.

Vote :
Unanimité des présents

Le règlement Disciplinaire Dopage est donc approuvé. Le Président en profite pour lancer un appel à candidature pour la présidence ou les postes de membres des deux commissions disciplinaire dopage.

Présentation du BUDGET 2001

L'ancienne équipe n'avait pu pour des raisons diverses présenter un budget 2001 lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} Avril 2001. Les diverses difficultés rencontrées au cours de l'été et l'automne 2001 par la nouvelle équipe élue en Avril ne lui ont permis de présenter un budget que le 2 décembre 2001. Ce qui signifie qu'il ne s'agit pas d'un prévisionnel mais d'un

« pratiquement réalisé » des comptes de la FFBS.

Le trésorier M. Patrick BRICAUD s'engage à présenter un budget 2002, lors de la prochaine Assemblée Générale qui se déroulera le 17 Mars 2002.

Présentation par Patrick BRICAUD des documents

Vote du Budget 2001 :

OUI : 131
NON : 6
Abstention : 37
Nuls : 3

Le budget 2001 est donc approuvé par l'Assemblée Générale. M. Patrick BRICAUD remercie les participants pour la confiance qui lui est accordée.

Présentation des filières de haut-Niveau

Guillaume COSTE manager de l'INSEP et de l'Equipe de France Senior Baseball, présente le travail effectué pendant l'année pour préparer l'Equipe de France au Championnat d'Europe et du Monde.

Pièces jointes :
- Règlement Disciplinaire Dopage
- Budget 2001
- Modification du PV Assemblée Générale d'avril 2001

Les Sujets ayant été épuisés, le Président clôt la séance